

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

SPECIAL COUNCIL MEETING

Conformément à l'avis, le Conseil de la Cité de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, Hôtel de ville, le 31e jour de juillet courant, à trois heures et demie de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montréal, met in the Council Room, City Hall, on the 31st day of July instant, at 3:30 o'clock in the afternoon to consider the business summarily specified in the following order of the day:

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 27 juillet 1956.

City Hall, 27th July 1956.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le MARDI, TRENTE ET UNIÈME jour de juillet courant, à TROIS HEURES ET DEMIE de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à une séance spéciale dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend a special meeting of the Council, to be held on TUESDAY, the THIRTY-FIRST day of JULY instant, at 3.30 O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Cité.

C. Longpre
City Clerk.

SÉANCE SPÉCIALE

DU

Conseil de la

CITÉ DE MONTRÉAL

MARDI, 31 JUILLET 1956

SPECIAL MEETING

OF THE

Council of the

CITY OF MONTRÉAL

TUESDAY, 31st JULY 1956

Formule CK 1216

Form CK 1216

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

— 1 —

Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Reading and approving of the minutes of the preceeding meeting.

RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

Boulevard Métropolitain

Metropolitan Boulevard

— 2 —

A l'effet de voter un crédit de \$60,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord du boulevard Métropolitain, de la rue Jeanne-Mance jusqu'aux limites est de la cité.

To vote a credit of \$60,900.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of Metropolitan Boulevard, from Jeanne-Mance Street to the east limits of the City.

— 3 —

A l'effet de voter un crédit de \$626,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la voie nord du boulevard Métropolitain, de la rue Jeanne-Mance jusqu'aux limites est de la cité, ainsi que les raccordements en macadam et asphalte.

To vote a credit of \$626,700.00 to lay a permanent paving on the street north of Metropolitan Boulevard, from Jeanne-Mance Street to the east limits of the city, and the macadam and asphalt connections.

Avenue Papineau

Papineau Avenue

— 4 —

A l'effet de voter un crédit de \$362,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Papineau, du chemin de la Côte-Saint-Michel à la rue Charland.

To vote a credit of \$362,300.00 to lay a permanent paving on Papineau Avenue, from Côte-Saint-Michel Road to Charland Street.

Construction d'égouts

Laying of sewers

— 5 —

A l'effet de voter un crédit de \$173,300.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Papineau, côté est, du chemin de la Côte-Saint-Michel à l'avenue Charland.

To vote a credit of \$173,300.00 to lay a sewer in Papineau Avenue, east side, from Côte-Saint-Michel Road to Charland Avenue.

— 6 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Emile-Journault, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

To vote a credit of \$9,000.00 to lay a sewer in Emile-Journault Avenue, from Saint-Denis Street to Henri-Julien Avenue.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 7 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,600.00 pour la construction d'un égout dans Ostell Crescent, de la rue de la Savane à la rue Cunard.

To vote a credit of \$11,600.00 to lay a sewer in Ostell Crescent, from de la Savane Street to Cunard Street.

— 8 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Fitz James, de la rue Notre-Dame à la rue La Fontaine.

To vote a credit of \$22,800.00 to lay a sewer in Fitz James Street, from Notre-Dame Street to LaFontaine Street.

— 9 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,200.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Montclair, de l'égout existant au sud de la rue Sherbrooke à l'avenue Western, et dans l'avenue Western, de l'avenue Montclair à Park Row East.

To vote a credit of \$23,200.00 to lay a sewer in Montclair Avenue, from the existing sewer south of Sherbrooke Street to Western Avenue, and in Western Avenue, from Montclair Avenue to Park-Row East.

— 10 —

A l'effet de voter un crédit de \$14,100.00 pour la construction d'un égout dans la place Hélène-Boullé, de la rue Bohlé à la rue de Chazel, et dans la rue de Chazel, de la place Hélène-Boullé en gagnant l'est.

To vote a credit of \$14,100.00 to lay a sewer in Hélène-Boullé Place, from Bohlé Street to de Chazel Street, and in Chazel Street, from Hélène-Boullé Place eastward.

— 11 —

A l'effet de voter un crédit de \$31,400.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Hays, de la rue Boyce à la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$31,400.00 to lay a sewer in Hays Avenue, from Boyce Street to Hochelaga Street.

— 12 —

A l'effet de voter un crédit de \$69,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Bellechasse, de la 13e Avenue en gagnant l'est, et de la 16e Avenue jusqu'au boulevard Pie IX, et les raccordements dans les intersections de la 20e Avenue et de la 21e Avenue.

To vote a credit of \$69,100.00 to lay a sewer in Bellechasse Street, from 13th Avenue eastward, and from 16th Avenue to Pie IX Boulevard, and the connections in the intersections of 20th Avenue and 21st Avenue.

— 13 —

A l'effet de voter un crédit de \$16,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Bellechasse, de la 28e Avenue à la 30e Avenue.

To vote a credit of \$16,000.00 to lay a sewer in Bellechasse Street, from 28th Avenue to 30th Avenue.

— 14 —

A l'effet de voter un crédit de \$51,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

To vote a credit of \$51,700.00 to lay a sewer in Dickson Street, from Notre-Dame Street northward.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 15 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Jumonville, de la rue Monsabré à la rue Dickson.

To vote a credit of \$5,600.00 to lay a sewer in Jumonville Street, from Monsabré Street to Dickson Street.

— 16 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no 148-3330 du cadastre du Village incorporé d'Hochelaga, de la rue des Carrières en gagnant le sud.

To vote a credit of \$11,800.00 to lay a sewer in projected street No. 148-3330 of the cadastre of the incorporated Village of Hochelaga, from des Carrières Street southward.

— 17 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue Tardivel, de la rue Nicolas-Perrot à l'avenue Elie-Blanchard.

To vote a credit of \$7,100.00 to lay a sewer in Tardivel Street, from Nicolas-Perrot Street to Elie-Blanchard Avenue.

— 18 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Boyce, de la rue Langelier en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$7,800.00 to lay a sewer in Boyce Street, from Langelier Street westward.

— 19 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,800.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Vianney, de l'avenue Daoust en gagnant le nord.

To vote a credit of \$10,800.00 to lay a sewer in Vianney Avenue, from Daoust Avenue northward.

— 20 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction en régie d'un égout dans l'avenue Laure-Conan, de l'égout existant vers l'est sur une distance d'environ 45 pieds.

To vote a credit of \$1,400.00 to lay by day labor a sewer in Laure-Conan Avenue, from the existing sewer eastward over a distance of about 45 feet.

— 21 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,900.00 pour la construction d'un égout dans la 2e Avenue, de l'avenue Laurier au boulevard Saint-Joseph.

To vote a credit of \$15,900.00 to lay a sewer in 2nd Avenue, from Laurier Avenue to Saint-Joseph Boulevard.

— 22 —

A l'effet de voter un crédit de \$33,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Villeray, de l'avenue Papineau à l'avenue de Lorimier.

To vote a credit of \$33,600.00 to lay a sewer in Villeray Street, from Papineau Avenue to de Lorimier Avenue.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 23 —

A l'effet de voter un crédit de \$29,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Bélanger, de la 43e Avenue à la rue Lemay, et les raccordements dans les rues transversales.

To vote a credit of \$29,800.00 to lay a sewer in Bélanger Street, from 43rd Avenue to Lemay Street, and the connections in the transverse streets.

— 24 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,900.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue du Bois-de-Boulogne, du boulevard Henri-Bourassa en gagnant le sud, et les raccordements dans les rues projetées.

To vote a credit of \$19,900.00 to lay a sewer in Bois-de-Boulogne Avenue, from Henri-Bourassa Boulevard southward, and the connections in the projected streets.

— 25 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,600.00 pour la construction en régie d'un égout dans la rue Dudemaine, à l'intersection de la rue Laforest.

To vote a credit of \$1,600.00 to lay by day labor a sewer in Dudemaine Street, at the intersection of Laforest Street.

Construction de trottoirs

Laying of sidewalks

— 26 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Lacordaire, entre les rues Sherbrooke et de Jumonville.

To vote a credit of \$5,400.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Lacordaire Street, between Sherbrooke and de Jumonville Streets.

— 27 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Bourget, de la rue Saint-Jacques en gagnant le nord.

To vote a credit of \$1,100.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Bourget Street, from Saint-Jacques Street northward.

— 28 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Kent, entre les avenues Lemieux et Victoria.

To vote a credit of \$3,000.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of Kent Avenue, between Lemieux and Victoria Avenues.

— 29 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Lacordaire, de la rue Gérin-Lajoie à la rue Turenne.

To vote a credit of \$3,900.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Lacordaire Street, from Gérin-Lajoie Street to Turenne Street.

— 30 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Mayrand, de la rue de Sorel à la rue Sax.

To vote a credit of \$5,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Mayrand Street, from de Sorel Street to Sax Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 31 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Emile-Journault, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

To vote a credit of \$3,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Emile-Journault Avenue, from Saint-Denis Street to Henri-Julien Avenue.

— 32 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bossuet, de la rue Lafontaine à la rue Ontario.

To vote a credit of \$8,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bossuet Street, from Lafontaine Street to Ontario Street.

— 33 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Ernest-Gendreau, de la rue Curatteau à la rue de Boucherville.

To vote a credit of \$4,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Ernest-Gendreau Street, from Curatteau Street to de Boucherville Street.

— 34 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Lefebvre, du trottoir existant au nord du boulevard Gouin en gagnant le nord.

To vote a credit of \$2,400.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Lefebvre Street, from the existing sidewalk north of Gouin Boulevard northward.

— 35 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 26e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue Beaubien.

To vote a credit of \$20,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 26th Avenue, between Rosemont Boulevard and Beaubien Street.

— 36 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Théodore, de la rue Hochelaga à la rue Boyce.

To vote a credit of \$5,200.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Théodore Street, from Hochelaga Street to Boyce Street.

— 37 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Legendre, de la rue Waverly à l'avenue Park.

To vote a credit of \$13,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Legendre Street, from Waverly Street to Park Avenue.

— 38 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Tolhurst, de la rue Legendre à la rue de Beauharnois.

To vote a credit of \$9,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Tolhurst Street, from Legendre Street to de Beauharnois Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 39 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Curatteau, de la rue Sherbrooke à la rue Ernest-Gendreau.

To vote a credit of \$7,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Curatteau Street, from Sherbrooke Street to Ernest-Gendreau Street.

— 40 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Charton, de la rue Fleury à la rue Prieur.

To vote a credit of \$5,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Charton Avenue, from Fleury Street to Prieur Street.

— 41 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Bourret, de l'avenue Clanranald à l'avenue Macdonald.

To vote a credit of \$3,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bourret Avenue, from Clanranald Avenue to Macdonald Avenue.

— 42 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Labarre, de la rue de Sorel à la rue Sax.

To vote a credit of \$5,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Labarre Street, from Sorel Street to Sax Street.

— 43 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Jumonville, de la rue Lacordaire à la rue Louis-Veuillot.

To vote a credit of \$2,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Jumonville Street, from Lacordaire Street to Louis-Veuillot Street.

— 44 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Fullum, de la rue Dandurand à la rue Masson.

To vote a credit of \$8,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Fullum Street, from Dandurand Street to Masson Street.

— 45 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,800.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Bilaudeau, de la rue Hochelaga à l'avenue Souigny.

To vote a credit of \$2,800.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Bilaudeau Avenue, from Hochelaga Street to Souigny Avenue.

— 46 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Jeanne-Mance, de la rue de Port-Royal en gagnant le nord.

To vote a credit of \$3,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Jeanne-Mance Street, from Port-Royal Street northward.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 47 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue du Capitaine-Bernier, du lot no 325 au lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

To vote a credit of \$9,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Capitaine-Bernier Street, from lot No. 325 to lot No. 328 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

— 48 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dirval, du boulevard Crémazie à la rue de Beauharnois.

To vote a credit of \$9,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Dirval Street, from Crémazie Boulevard to Beauharnois Street.

— 49 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Tardivel, de la rue Charles-Gill à la rue Nicolas-Perrot.

To vote a credit of \$5,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Tardivel Street, from Charles-Gill Street to Nicolas-Perrot Street.

— 50 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 36e Avenue, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

To vote a credit of \$13,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 36th Avenue, from Saint-Zotique Street to Bélanger Street.

— 51 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 16e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson.

To vote a credit of \$19,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 16th Avenue, between Saint-Joseph Boulevard and Masson Street.

— 52 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Raudot, de la rue Briand à la rue Hamilton.

To vote a credit of \$9,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Raudot Street, from Briand Street to Hamilton Street.

— 53 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bohlé, du boulevard Gouin à l'avenue de Poutrincourt, et sur la place Hélène-Boullé, située au sud du boulevard Gouin.

To vote a credit of \$20,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bohlé Street, from Gouin Boulevard to Poutrincourt Avenue, and on Hélène-Boullé Place, south of Gouin Boulevard.

— 54 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Meunier, du boulevard Gouin, en gagnant le sud.

To vote a credit of \$6,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Meunier Street, from Gouin Boulevard southward.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 55 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Martigny, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin.

To vote a credit of \$6,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Martigny Street, from Henri-Bourassa Boulevard to Gouin Boulevard.

— 56 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 15e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse.

To vote a credit of \$6,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 15th Avenue, between Rosemont Boulevard and Bellechasse Street.

— 57 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dazé, de la rue Tolhurst à la rue Tanguay.

To vote a credit of \$6,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Dazé Street, from Tolhurst Street to Tanguay Street.

— 58 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin Bates, de l'avenue Darlington jusqu'aux limites de Ville Mont-Royal.

To vote a credit of \$15,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bates Road, from Darlington Avenue to the limits of the Town of Mount Royal.

— 59 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Nicolas-Perrot, du lot no 325 jusqu'au lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

To vote a credit of \$9,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Nicolas-Perrot Street, from lot No. 325 to lot No. 328 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

— 60 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Lumsden, de la rue Legendre en gagnant le sud.

To vote a credit of \$4,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Lumsden Street, from Legendre Street southward.

— 61 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Bossuet, de la rue Ontario à l'avenue Dubuisson, et d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Ontario, de la rue Cadillac à la rue Bossuet.

To vote a credit of \$6,500.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Bossuet Street, from Ontario Street to Dubuisson Avenue, and a permanent sidewalk on the north side of Ontario Street, from Cadillac to Bossuet Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 62 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Ball, de la rue Durocher jusqu'aux voies de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

To vote a credit of \$1,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Ball Avenue, from Durocher Street to the tracks of the Canadian Pacific Railway Company.

— 63 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté est du boulevard Pie IX, du trottoir existant au nord de la rue Bélanger jusqu'aux limites de la cité.

To vote a credit of \$1,400.00 to lay a permanent sidewalk by day labor on the east side of Pie IX Boulevard, from the existing sidewalk north of Bélanger Street to the City Limits.

— 64 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue d'Youville, de la rue des Soeurs-Grises à la rue McGill.

To vote a credit of \$3,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Youville Street, from Soeurs-Grises Street to McGill Street.

— 65 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue des Soeurs-Grises, de la rue Wellington à la rue de la Commune.

To vote a credit of \$8,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Soeurs-Grises Street, from Wellington Street to de la Commune Street.

— 66 —

A l'effet de voter un crédit de \$800.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Beaubien, de la rue Chabot en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$800.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the south side of Beau-bien Street, from Chabot Street westward.

— 67 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,600.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue de la Commune, de la rue McGill à la rue des Soeurs-Grises de la rue des Soeurs-Grises à la rue Prince, et de la rue Brennan en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$11,600.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of de la Commune Street, from McGill Street to Soeurs-Grises Street, from Soeurs-Grises Street to Prince Street and from Brennan Street westward.

— 68 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Westmore, de l'avenue Chester à l'avenue Patricia.

To vote a credit of \$3,500.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Westmore Avenue, from Chester Avenue to Patricia Avenue.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 69 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Légaré, de l'avenue Barclay à l'avenue de Courtrai.

To vote a credit of \$10,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Légaré Street, from Barclay Avenue to de Courtrai Avenue.

— 70 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dépatie, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

To vote a credit of \$9,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Dépatie Street, from Dudemaine Street southward.

— 71 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés des rues projetées nos 40-123, 40-124, 40-125, 40-126 et 40-127 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, situées entre les rues Hochelaga et Boyce, à l'ouest de la rue Langelier.

To vote a credit of \$20,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of projected streets Nos. 40-123, 40-124, 40-125, 40-126 and 40-127 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, located between Hochelaga and Boyce Streets, west of Langelier Street.

— 72 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés des rues projetées nos 396-942, 943, 944, 945, 946 et 947, entre la rue Saint-Donat et la rue projetée P. 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$15,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of projected streets Nos. 396-942, 943, 944, 945, 946 and 947, between Saint-Donat Street and projected street P. 396 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 73 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Bellechasse, de la 26e Avenue à la 31e Avenue.

To vote a credit of \$12,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bellechasse Street, from 26th Avenue to 31st Avenue.

— 74 —

A l'effet de voter un crédit de \$30,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Guy, de la rue Dorchester à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$30,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Guy Street, from Dorchester Street to Sherbrooke Street.

— 75 —

A l'effet de voter un crédit de \$24,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dickson, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

To vote a credit of \$24,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Dickson Street, from Notre-Dame Street northward.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 76 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Laure-Conan, de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$1,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Laure-Conan Avenue, from Pasteur Street westward.

— 77 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin Bedford, de l'avenue Darlington en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$11,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bedford Road, from Darlington Avenue westward.

— 78 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bossuet, entre les rues de Toulouse et Hochelaga.

To vote a credit of \$5,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bossuet Street, between Toulouse and Hochelaga Streets.

— 79 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Mountain Sights, de la rue de la Savane en gagnant le nord.

To vote a credit of \$13,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Mountain Sights Avenue, from de la Savane Street northward.

— 80 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Marseille, de la rue Curatteau à la rue de Boucherville.

To vote a credit of \$2,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Marseille Street, from Curatteau Street to de Boucherville Street.

— 81 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Lavigne, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

To vote a credit of \$6,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Lavigne Street, from Dudemaine Street southward.

— 82 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Fletcher, de la rue Sainte-Claire à la rue de Marseille.

To vote a credit of \$6,400.00 to lay permanent sidewalks, on both sides of Fletcher Avenue, from Sainte-Claire Street to Marseille Street.

— 83 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Parthenais, du boulevard Henri-Bourassa à l'avenue Daoust.

To vote a credit of \$10,000.00 to lay permanent sidewalks, on both sides of Parthenais Street, from Henri-Bourassa Boulevard to Daoust Avenue.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 84 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés des rues projetées nos 396-978, 979, 980, 981, 982 et 983, entre la rue Saint-Donat et la rue projetée P. 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$15,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of projected streets Nos. 396-978, 979, 980, 981, 982 and 983, between Saint-Donat Street and projected street P. 396 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 85 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Donat, de la rue Notre-Dame à la rue projetée no 396-978 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$19,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Saint-Donat Street, from Notre-Dame Street to projected street No. 396-978 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 86 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Boyce, des limites est de la terre no 38 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe à la rue Langelier.

To vote a credit of \$8,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Boyce Street, from the east limits of farm No. 38 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe to Langelier Street.

— 87 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Saint Patrick, entre la rue Pitt et le viaduc de la compagnie des chemins de fer nationaux.

To vote a credit of \$4,900.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of Saint Patrick Street, between Pitt Street and the viaduct of the Canadian National Railway Company.

— 88 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dudemaine, de l'avenue du Bois-de-Boulogne à la rue Laforest.

To vote a credit of \$3,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Dudemaine Street, from Bois-de-Boulogne Avenue to Laforest Street.

— 89 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Laforest, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

To vote a credit of \$10,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Laforest Street, from Dudemaine Street southward.

— 90 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dudemaine, de la rue Grenet au boulevard Saint-Germain.

To vote a credit of \$22,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Dudemaine Street, from Grenet Street to Saint-Germain Boulevard.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 91 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Jasmin, du boulevard Gouin en gagnant le nord.

To vote a credit of \$7,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Jasmin Street, from Gouin Boulevard northward.

— 92 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 16e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse.

To vote a credit of \$6,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 16th Avenue, between Rosemont Boulevard and Bellechasse Street.

— 93 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 45e Avenue, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

To vote a credit of \$11,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 45th Avenue, from Saint-Zotique Street to Bélanger Street.

— 94 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la place Deschamps, de la rue Poincaré à la rue Deschamps.

To vote a credit of \$7,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Deschamps Place, from Poincaré Street to Deschamps Street.

— 95 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Deschamps, de la rue Letellier à la place Deschamps.

To vote a credit of \$8,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Deschamps Street, from Letellier Street to Deschamps Place.

— 96 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bélanger, de la 42e Avenue à la rue Lemay.

To vote a credit of \$11,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bélanger Street, from 42nd Avenue to Lemay Street.

— 97 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bossuet, entre les rues Hochelaga et Boyce.

To vote a credit of \$8,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bossuet Street, between Hochelaga and Boyce Streets.

— 98 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Bossuet, entre les rues Boyce et Chauveau.

To vote a credit of \$6,900.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Bossuet Street, between Boyce and Chauveau Streets.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 99 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur le côté nord de la rue Basin, de la rue Rioux à la rue du Séminaire, sur le côté ouest de la rue Rioux, de la rue Basin en gagnant le nord, et sur le côté est de la rue du Séminaire, de la rue Basin en gagnant le nord.

To vote a credit of \$3,900.00 to lay permanent sidewalks on the north side of Basin Street, from Rioux Street to du Séminaire Street, on the west side of Rioux Street, from Basin Street northward, and on the east side of du Séminaire Street, from Basin Street northward.

— 100 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,200.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue d'Iberville, du trottoir existant au nord de la rue Masson en gagnant le nord.

To vote a credit of \$1,200.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the east side of Iberville Street, from the existing sidewalk north of Masson Street northward.

— 101 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Etienne-Parent, de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$1,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Etienne-Parent Avenue, from Pasteur Street westward.

— 102 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin Carleton, de l'avenue Pine à la rue McTavish.

To vote a credit of \$15,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Carleton Road, from Pine Avenue to McTavish Street.

Construction de pavages

Laying of pavings

— 103 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Mayrand, de la rue de Sorel à la rue Sax.

To vote a credit of \$15,600.00 to lay a permanent paving on Mayrand Street, from de Sorel Street to Sax Street.

— 104 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Emile-Journault, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

To vote a credit of \$15,700.00 to lay a permanent paving on Emile-Journault Avenue, from Saint-Denis Street to Henri-Julien Avenue.

— 105 —

A l'effet de voter un crédit de \$26,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bossuet, de la rue Lafontaine à la rue Ontario.

To vote a credit of \$26,700.00 to lay a permanent paving on Bossuet Street, from Lafontaine Street to Ontario Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 106 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Ernest-Gendreau, de la rue Curatteau à la rue de Boucherville.

To vote a credit of \$11,700.00 to lay a permanent paving on Ernest-Gendreau Street, from Curatteau Street to de Boucherville Street.

— 107 —

A l'effet de voter un crédit de \$33,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Théodore, de la rue Hochelaga à la rue Boyce.

To vote a credit of \$33,700.00 to lay a permanent paving on Théodore Street, from Hochelaga Street to Boyce Street.

— 108 —

A l'effet de voter un crédit de \$57,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Legendre, de la rue Waverly à l'avenue Park.

To vote a credit of \$57,000.00 to lay a permanent paving on Legendre Street, from Waverly Street to Park Avenue.

— 109 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Tolhurst, de la rue Legendre à la rue de Beauharnois.

To vote a credit of \$25,800.00 to lay a permanent paving on Tolhurst Street, from Legendre Street to Beauharnois Street.

— 110 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Curatteau, de la rue Sherbrooke à la rue Ernest-Gendreau.

To vote a credit of \$36,300.00 to lay a permanent paving on Curatteau Street, from Sherbrooke Street to Ernest-Gendreau Street.

— 111 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Charton, de la rue Fleury à la rue Prieur.

To vote a credit of \$21,300.00 to lay a permanent paving on Charton Avenue, from Fleury Street to Prieur Street.

— 112 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Bourret, de l'avenue Clanranald à l'avenue Macdonald.

To vote a credit of \$8,600.00 to lay a permanent paving on Bourret Avenue, from Clanranald Avenue to Macdonald Avenue.

— 113 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Labarre, de la rue de Sorel à la rue Sax.

To vote a credit of \$15,200.00 to lay a permanent paving on Labarre Street, from Sorel Street to Sax Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 114 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Jumonville, de la rue Lacordaire à la rue Louis-Veuillot.

To vote a credit of \$8,300.00 to lay a permanent paving on Jumonville Street, from Lacordaire Street to Louis-Veuillot Street.

— 115 —

A l'effet de voter un crédit de \$37,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Fullum, de la rue Dandurand à la rue Masson.

To vote a credit of \$37,100.00 to lay a permanent paving on Fullum Street, from Dandurand Street to Masson Street.

— 116 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Bilaudeau, de la rue Hochelaga à l'avenue Souigny.

To vote a credit of \$15,600.00 to lay a permanent paving on Bilaudeau Avenue, from Hochelaga Street to Souigny Avenue.

— 117 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Jeanne-Mance, de la rue Port-Royal en gagnant le nord.

To vote a credit of \$11,500.00 to lay a permanent paving on Jeanne-Mance Street, from Port-Royal Street northward.

— 118 —

A l'effet de voter un crédit de \$30,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue du Capitaine-Bernier, du lot no 325 jusqu'au lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

To vote a credit of \$30,500.00 to lay a permanent paving on Capitaine-Bernier Street, from lot No. 325 to lot No. 328 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

— 119 —

A l'effet de voter un crédit de \$26,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dirval, du boulevard Crémazie à la rue de Beauharnois.

To vote a credit of \$26,200.00 to lay a permanent paving on Dirval Street, from Crémazie Boulevard to Beauharnois Street.

— 120 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Tardivel, de la rue Charles-Gill à la rue Nicolas-Perrot.

To vote a credit of \$22,600.00 to lay a permanent paving on Tardivel Street, from Charles-Gill Street to Nicolas-Perrot Street.

— 121 —

A l'effet de voter un crédit de \$43,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 36e Avenue, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

To vote a credit of \$43,000.00 to lay a permanent paving on 36th Avenue, from Saint-Zotique Street to Bélanger Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 122 —

A l'effet de voter un crédit de \$73,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 16e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson.

To vote a credit of \$73,900.00 to lay a permanent paving on 16th Avenue, between Saint-Joseph Boulevard and Masson Street.

— 123 —

A l'effet de voter un crédit de \$31,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Raudot, de la rue Briand à la rue Hamilton.

To vote a credit of \$31,700.00 to lay a permanent paving on Raudot Street, from Briand Street to Hamilton Street.

— 124 —

A l'effet de voter un crédit de \$76,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bohlé, du boulevard Gouin à l'avenue de Poutrincourt, et sur la place Hélène-Boullé, située au sud du boulevard Gouin.

To vote a credit of \$76,300.00 to lay a permanent paving on Bohlé Street, from Gouin Boulevard to de Poutrincourt Avenue, and on Hélène-Boullé Place, south of Gouin Boulevard.

— 125 —

A l'effet de voter un crédit de \$16,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Meunier, du boulevard Gouin en gagnant le sud.

To vote a credit of \$16,200.00 to lay a permanent paving on Meunier Street, from Gouin Boulevard southward.

— 126 —

A l'effet de voter un crédit de \$30,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Martigny, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin.

To vote a credit of \$30,700.00 to lay a permanent paving on de Martigny Street, from Henri-Bourassa Boulevard to Gouin Boulevard.

— 127 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 15e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse.

To vote a credit of \$22,900.00 to lay a permanent paving on 15th Avenue, between Rosemont Boulevard and Bellechasse Street.

— 128 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dazé, entre les rues Tolhurst et Tanguay.

To vote a credit of \$22,000.00 to lay a permanent paving on Dazé Street, between Tolhurst and Tanguay Streets.

— 129 —

A l'effet de voter un crédit de \$62,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le chemin Bates, de l'avenue Darlington jusqu'aux limites de Ville Mont-Royal.

To vote a credit of \$62,700.00 to lay a permanent paving on Bates Road, from Darlington Avenue to the limits of the Town of Mount Royal.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 130 —

A l'effet de voter un crédit de \$31,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Nicolas-Perrot, du lot no 325 jusqu'au lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

To vote a credit of \$31,400.00 to lay a permanent paving on Nicolas-Perrot Street, from lot No. 325 to lot No. 328 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

— 131 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Lumsden, de la rue Legendre en gagnant le sud.

To vote a credit of \$11,000.00 to lay a permanent paving on Lumsden Street, from Legendre Street southward.

— 132 —

A l'effet de voter un crédit de \$32,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Davidson, entre les rues Rachel et Sherbrooke.

To vote a credit of \$32,600.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Davidson Street, between Rachel and Sherbrooke Streets.

— 133 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Baldwin, entre les rues Hochelaga et Boyce.

To vote a credit of \$19,900.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Baldwin Street, between Hochelaga and Boyce Streets.

— 134 —

A l'effet de voter un crédit de \$18,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue des Ormeaux, entre l'avenue Souigny et la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$18,500.00 to lay a permanent paving on the lanes east of des Ormeaux Street, between Souigny Avenue and Hochelaga Street.

— 135 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Hadley, entre les rues Denonville et Cardinal.

To vote a credit of \$5,800.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Hadley Street, between Denonville and Cardinal Streets.

— 136 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue de Ville-Marie, entre les rues Adam et Sainte-Catherine.

To vote a credit of \$13,400.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Ville-Marie Street, between Adam and Sainte-Catherine Streets.

— 137 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Marquette, entre les rues Jean-Talon et Everett.

To vote a credit of \$20,500.00 to lay a permanent paving on the lane east of Marquette Street, between Jean-Talon and Everett Streets.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 138 —

A l'effet de voter un crédit de \$29,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Dézéry, entre les rues Sherbrooke et Rachel.

To vote a credit of \$29,900.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Dézéry Street, between Sherbrooke and Rachel Streets.

— 139 —

A l'effet de voter un crédit de \$30,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Boyce, des limites est de la terre no 38 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe à la rue Langelier.

To vote a credit of \$30,200.00 to lay a permanent paving on Boyce Street, from the east limits of farm No. 38 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe to Langelier Street.

— 140 —

A l'effet de voter un crédit de \$51,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Bellechasse, de la 26e Avenue à la 31e Avenue.

To vote a credit of \$51,500.00 to lay a permanent paving in Bellechasse Street, from 26th Avenue to 31st Avenue.

— 141 —

A l'effet de voter un crédit de \$146,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dickson, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

To vote a credit of \$146,000.00 to lay a permanent paving on Dickson Street, from Notre-Dame Street northward.

— 142 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Laure-Conan, de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$3,500.00 to lay a permanent paving on Laure-Conan Avenue, from Pasteur Street westward.

— 143 —

A l'effet de voter un crédit de \$33,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le chemin Bedford, de l'avenue Darlington en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$33,900.00 to lay a permanent paving on Bedford Road, from Darlington Avenue westward.

— 144 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bossuet, entre les rues de Toulouse et Hochelaga.

To vote a credit of \$19,500.00 to lay a permanent paving on Bossuet Street, between Toulouse and Hochelaga Streets.

— 145 —

A l'effet de voter un crédit de \$51,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Mountain Sights, de la rue de la Savane en gagnant le nord.

To vote a credit of \$51,700.00 to lay a permanent paving on Mountain Sights Avenue, from de la Savane Street northward.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 146 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Marseille, de la rue Curatteau à la rue de Boucherville.

To vote a credit of \$7,600.00 to lay a permanent paving on Marseille Street, from Curatteau Street to Boucherville Street.

— 147 —

A l'effet de voter un crédit de \$24,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Lavigne, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

To vote a credit of \$24,400.00 to lay a permanent paving on Lavigne Street, from Dudemaine Street southward.

— 148 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Fletcher, de la rue Sainte-Claire à la rue de Marseille.

To vote a credit of \$21,200.00 to lay a permanent paving on Fletcher Avenue, from Sainte-Claire Street to Marseille Street.

— 149 —

A l'effet de voter un crédit de \$32,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Parthenais, du boulevard Henri-Bourassa à l'avenue Daoust.

To vote a credit of \$32,600.00 to lay a permanent paving on Parthenais Street, from Henri-Bourassa Boulevard to Daoust Avenue.

— 150 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Westmore, de l'avenue Chester à l'avenue Patricia.

To vote a credit of \$15,000.00 to lay a permanent paving on Westmore Avenue, from Chester Avenue to Patricia Avenue.

— 151 —

A l'effet de voter un crédit de \$35,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Légaré, de l'avenue Barclay à l'avenue de Courtrai.

To vote a credit of \$35,400.00 to lay a permanent paving on Légaré Street, from Barclay Avenue to de Courtrai Avenue.

— 152 —

A l'effet de voter un crédit de \$27,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dépatie, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

To vote a credit of \$27,900.00 to lay a permanent paving on Dépatie Street, from Dudemaine Street southward.

— 153 —

A l'effet de voter un crédit de \$29,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Wurtele, entre les rues Ontario et de Rouen.

To vote a credit of \$29,300.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Wurtele Street, between Ontario and Rouen Streets.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 154 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la 9e avenue au nord de la rue Beaubien.

To vote a credit of \$4,900.00 to lay a permanent paving on the lane east of 9th Avenue, north of Beaubien Street.

— 155 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Laurendeau, entre les rues Jacques-Hertel et de Biencourt.

To vote a credit of \$17,700.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Laurendeau Street, between Jacques-Hertel and Biencourt Streets.

— 156 —

A l'effet de voter un crédit de \$63,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les rues projetées nos 40-123, 40-124, 40-125, 40-126 et 40-127 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, situées entre les rues Hochelaga et Boyce, à l'ouest de la rue Langelier.

To vote a credit of \$63,200.00 to lay a permanent paving on projected streets Nos. 40-123, 40-124, 40-125, 40-126 and 40-127 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, located between Hochelaga and Boyce Streets, west of Langelier Street.

— 157 —

A l'effet de voter un crédit de \$42,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les rues projetées nos 396-942, 943, 944, 945, 946 et 947, entre la rue Saint-Donat et la rue projetée P. 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$42,900.00 to lay a permanent paving on projected streets Nos. 396-942, 943, 944, 945, 946 and 947, between Saint-Donat Street and projected street P. 396 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 158 —

A l'effet de voter un crédit de \$44,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les rues projetées nos 396-978, 979, 980, 981, 982 et 983, entre la rue Saint-Donat et la rue projetée P. 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$44,200.00 to lay a permanent paving on projected streets Nos. 396-978, 979, 980, 981, 982 and 983, between Saint-Donat Street and projected street P. 396 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 159 —

A l'effet de voter un crédit de \$70,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Donat, de la rue Notre-Dame à la rue projetée no 396-978 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$70,900.00 to lay a permanent paving on Saint-Donat Street, from Notre-Dame Street to projected street No. 396-978 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 160 —

A l'effet de voter un crédit de \$205,400.00 pour l'élargissement et la réfection du pavage sur la rue Guy, de la rue Dorchester à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$205,400.00 to widen and repair the paving of Guy Street, from Dorchester Street to Sherbrooke Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 161 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dudemaine, de l'avenue du Bois-de-Boulogne à la rue Laforest.

To vote a credit of \$11,800.00 to lay a permanent paving on Dudemaine Street, from Bois-de-Boulogne Avenue to Laforest Street.

— 162 —

A l'effet de voter un crédit de \$40,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Laforest, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

To vote a credit of \$40,800.00 to lay a permanent paving on Laforest Street, from Dudemaine Street southward.

— 163 —

A l'effet de voter un crédit de \$82,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dudemaine, de la rue Grenet au boulevard Saint-Germain.

To vote a credit of \$82,600.00 to lay a permanent paving on Dudemaine Street, from Grenet Street to Saint-Germain Boulevard.

— 164 —

A l'effet de voter un crédit de \$24,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Jasmin, du boulevard Gouin en gagnant le nord.

To vote a credit of \$24,100.00 to lay a permanent paving on Jasmin Street, from Gouin Boulevard northward.

— 165 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 16e Avenue, du boulevard Rosemont à la rue de Bellechasse.

To vote a credit of \$21,400.00 to lay a permanent paving on 16th Avenue, from Rosemont Boulevard to Bellechasse Street.

— 166 —

A l'effet de voter un crédit de \$53,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 45e Avenue, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

To vote a credit of \$53,700.00 to lay a permanent paving on 45th Avenue, from Saint-Zotique Street to Bélanger Street.

— 167 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la place Deschamps, de la rue Poincaré à la rue Deschamps.

To vote a credit of \$23,100.00 to lay a permanent paving on Deschamps Place, from Poincaré Street to Deschamps Street.

— 168 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Deschamps, de la rue Letellier à la place Deschamps.

To vote a credit of \$25,500.00 to lay a permanent paving on Deschamps Street, from Letellier Street to Deschamps Place.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 169 —

A l'effet de voter un crédit de \$60,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bélanger, de la 42e Avenue à la rue Lemay.

To vote a credit of \$60,800.00 to lay a permanent paving on Bélanger Street, from 42nd Avenue to Lemay Street.

— 170 —

A l'effet de voter un crédit de \$35,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bossuet, entre les rues Hochelaga et Boyce.

To vote a credit of \$35,800.00 to lay a permanent paving on Bossuet Street, between Hochelaga and Boyce Streets.

— 171 —

A l'effet de voter un crédit de \$50,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bossuet, entre les rues Boyce et Chauveau.

To vote a credit of \$50,000.00 to lay a permanent paving on Bossuet Street, between Boyce and Chauveau Streets.

— 172 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Etienne-Parent, de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$3,500.00 to lay a permanent paving on Etienne-Parent Avenue, from Pasteur Street westward.

— 173 —

A l'effet de voter un crédit de \$232,300.00 pour l'élargissement et la réfection du pavage permanent sur la rue Saint Patrick, de la rue Atwater jusqu'à un point situé à l'ouest de la rue Pitt.

To vote a credit of \$232,300.00 to widen and repair the permanent paving on Saint Patrick Street, from Atwater Street to a point west of Pitt Street.

— 174 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Berri, entre les rues Faillon et Villeray.

To vote a credit of \$23,400.00 to lay a permanent paving on the lane east of Berri Street, between Faillon and Villeray Streets.

— 175 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Saint-Denis, entre le boulevard Gouin et le boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$19,100.00 to lay a permanent paving on the lane east of Saint-Denis Street, between Gouin Boulevard and Henri-Bourassa Boulevard.

— 176 —

A l'effet de voter un crédit de \$220,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le chemin Carleton, de l'avenue Pine à la rue McTavish.

To vote a credit of \$220,200.00 to lay a permanent paving on Carleton Road, from Pine Avenue to McTavish Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 177 —

A l'effet de voter un crédit de \$79,600.00 pour la réfection du pavage permanent sur la rue de la Commune, de la rue McGill au Pont Noir.

To vote a credit of \$79,600.00 to repair the permanent paving on de la Commune Street, from McGill Street to Black Bridge.

— 178 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour l'élargissement et la réfection du pavage permanent sur la rue d'Youville, de la rue des Soeurs-Grises à la rue McGill.

To vote a credit of \$8,700.00 to widen and repair the permanent paving on Youville Street, from Soeurs-Grises Street to McGill Street.

*Réfection de pavage**Relaying of paving*

— 179 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,400.00 pour la réfection du pavage permanent sur la rue des Soeurs-Grises, de la rue Wellington à la rue de la Commune.

To vote a credit of \$15,400.00 to repair the permanent paving on Soeurs-Grises Street, from Wellington Street to de la Commune Street.

*Modification de résolutions**Amendments to resolutions*

— 180 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er septembre 1955 votant un crédit de \$10,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue d'Arcy McGee, de la rue Laurendeau en gagnant le sud.

To amend the resolution of Council of September 1st, 1955 voting a credit of \$10,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of d'Arcy McGee Street, from Laurendeau Street southward.

— 181 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er septembre 1955 votant un crédit de \$31,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue d'Arcy McGee, de la rue Laurendeau en gagnant le sud.

To amend the resolution of Council of September 1st, 1955 voting a credit of \$31,700.00 to lay a permanent paving on d'Arcy McGee Street, from Laurendeau Street southward.

— 182 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 5 mai 1955 votant un crédit de \$4,500.00 pour la construction d'un égout dans la rue Sauvé, de l'avenue d'Auteuil à la rue Saint-Denis.

To amend the resolution of Council of May 5th, 1955 voting a credit of \$4,500.00 to lay a sewer in Sauvé Street, from d'Auteuil avenue to Saint-Denis Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 183 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er juin 1955 votant un crédit de \$14,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sauvé, entre les rues Lajeunesse et Saint-Denis, et sur le côté nord de la rue Sauvé, entre la rue Saint-Denis et le boulevard Saint-Laurent, ainsi que le raccordement sur le côté ouest de la rue Berri.

To amend the resolution of Council of June 1st, 1955 voting a credit of \$14,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Sauvé Street, between Lajeunesse and Saint-Denis Streets, and on the north side of Sauvé Street, between Saint-Denis Street and Saint-Laurent Boulevard, and the connection on the west side of Berri Street.

— 184 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 15 novembre 1955 autorisant une dépense de \$13,647.00 pour l'achat et la pose de tuyaux à l'eau à certains endroits.

To amend the resolution of Council dated 15th November 1, 1955 authorizing an expense of \$13,647.00 to purchase and lay water mains at certain sites.

*Expropriations**Expropriations*

— 185 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$334.00 pour l'acquisition et la possession préalable d'une partie du lot no 390-99 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe requise pour l'élargissement de la rue Saint-Just, côté ouest, au nord de la rue La Fontaine.

To vote an additional credit of \$334.00 for the acquisition and prior possession of part of lot No. 390-99 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe required to widen Saint-Just Street, west side, north of La Fontaine Street.

— 186 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$39,786.50 pour l'acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue Stanley, de son extrémité nord jusqu'à la rue McGregor.

To vote an additional credit of \$39,786.50 for the acquisition of the immovables required to extend Stanley Street, from its northern extremity to McGregor Street.

— 187 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$7,759.00 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'établissement d'un pan coupé à l'angle nord-est de la rue de la Savane et de la rue Gagnier.

To vote an additional credit of \$7,759.00 for the acquisition and prior possession of the immovables required to establish a cut corner at the northeast corner of de la Savane Street and Gagnier Street.

— 188 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$13,620.15 pour l'acquisition des immeubles requis pour fins de rues et situés à l'ouest de l'avenue du Bois-de-Boulogne et au sud de la rue Dudemaine.

To vote an additional credit of \$13,620.15 for the acquisition of the immovables required for street purposes west of Bois-de-Boulogne Avenue and south of Dudemaine Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 189 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$5,111.50 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture projetée d'une ruelle au nord de la rue Faillon, à l'est du boulevard Saint-Laurent.

To vote an additional credit of \$5,111.50 to acquire the immovables required for the projected opening of a lane north of Faillon Street, east of Saint-Laurent Boulevard.

— 190 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$34,569.96 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Dudemaine, depuis la limite est de la terre no 31 jusqu'à la rue Grenet projetée.

To vote an additional credit of \$34,569.96 to acquire the immovables required to open Dudemaine Street, from the east limit of farm No. 31 to projected Grenet Street.

— 191 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$209,104.57 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Reed, entre le boulevard Gouin et le pont Lachapelle.

To vote an additional credit of \$209,104.57 to acquire the immovables required to widen Reed Street, between Gouin Boulevard and Lachapelle Bridge.

— 192 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$382,440.58 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Kelly, entre les rues Millen et Meilleur, et également pour le raccordement de ladite rue Kelly avec le boulevard Perras, entre la rue Millen et la rue Saint-Hubert, et pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Kelly, entre la rue Meilleur et la limite ouest de la Cité.

To vote an additional credit of \$382,440.58 to acquire the immovables required to widen Kelly Street, between Millen and Meilleur Streets, and also for the connection of said Kelly Street with Perras Boulevard, between Millen Street and Saint-Hubert Street, and to open and widen Kelly Street, between Meilleur Street and the west limit of the City.

— 193 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,127.00 pour l'acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue Lepailleur vers le sud jusqu'à la rue Hochelaga.

To vote an additional credit of \$4,127.00 to acquire the immovables required to extend Lepailleur Street southward to Hochelaga Street.

— 194 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$2,278.42 pour l'acquisition et la possession préalable des terrains requis pour l'élargissement de la rue Dorchester, entre les rues Guy et Amesbury.

To vote an additional credit of \$2,278.42 for the acquisition and prior possession of the lots required to widen Dorchester Street, between Guy and Amesbury Streets.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 195 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$33,620.00 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Sherbrooke, entre la limite de la ville de Westmount et l'avenue Prud'homme.

To vote a supplementary credit of \$33,620.00 for the acquisition with prior possession of the property required to widen Sherbrooke Street between the limits of the City of Westmount and Prud'homme Avenue.

— 196 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'aménagement de pans coupés à certaines intersections de la rue Guy, et de voter un crédit de \$10,625.00 à cette fin.

To ordain the acquisition with prior possession of the property required to provide cut-off corners at certain intersections of Guy Street and to vote a credit of \$10,625.00 for this purpose.

Octroi de contrats

Awarding of contracts

— 197 —

A l'effet d'accorder au seul soumissionnaire, Dominion Engineering Co. Ltd., le contrat pour la fourniture et l'installation de l'unité de pompage no 1 de la station "A" de l'usine de filtration, au prix total approximatif de \$82,630.00 et de voter un crédit de \$95,000.00 à cette fin.

To award to the only tenderer, Dominion Engineering Co. Ltd., the contract for the supply and installation of pumping unit No. 1 of station "A" of the filtration plant, at the total approximate price of \$82,630.00 and to vote a credit of \$95,000.00 for such purpose.

— 198 —

A l'effet d'accorder aux plus bas soumissionnaires, Canit Construction Limited et The Key Construction Limited, le contrat pour la construction de la troisième section de l'égout collecteur du Ruisseau Molson, au prix total approximatif de \$2,234,856.00, et de voter un crédit de \$2,600,000.00 à cette fin.

To award to the lowest tenderers, Canit Construction Limited and the Key Construction Limited, the contract for the construction of the third section of the collector sewer of Molson Creek, at the total approximate price of \$2,234,856.00 and to vote a credit of \$2,600,000.00 for such purpose.

— 199 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Bernard Gagné Co. Ltd., le contrat pour la restauration du centre de réhabilitation Meurling au no 3600 de la rue Moreau, au prix total approximatif de \$41,474.00 et de voter un crédit de \$70,000.00 à cette fin.

To award to the lowest tenderer, Bernard Gagné Company, Limited, the contract for the renovation of the Meurling Rehabilitation Centre, 3600 Moreau Street, at the total approximate price of \$41,474.00 and to vote a credit of \$70,000.00 for this purpose.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

Conduits souterrains

— 200

A l'effet de voter un crédit additionnel de \$70,000.00 pour la construction de conduits souterrains dans le secteur borné par l'avenue Pine et par, mais les excluant, le boulevard Saint-Laurent, la rue Sherbrooke et l'avenue Park, ainsi que la prolongation de l'avenue Pine, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis.

Parc Jarry et île Sainte-Hélène

— 201

A l'effet de voter un crédit de \$442,500.00 pour l'exécution en tout ou en partie, soit en régie ou par contrat, de divers travaux d'aménagement au parc Jarry et à l'île Sainte-Hélène.

Tuyaux à l'eau

— 202

A l'effet d'autoriser une dépense de \$4,835.00 pour l'achat et la pose d'un tuyau à l'eau dans la rue Clara, de la rue Hogan en gagnant l'ouest.

Acquisition d'immeuble

— 203

A l'effet d'autoriser l'acquisition, au prix de \$10.00, d'un lot de grève et en eau profonde requis pour la construction de l'égout collecteur Décarie-Raimbault.

— 204

Avis de motions.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

Underground conduits

200 —

To vote an additional credit of \$70,000.00 to lay underground conduits in the sector bounded by Pine Avenue and by, but excluding Saint-Laurent Boulevard, Sherbrooke Street and Park Avenue, and for the extension of Pine Avenue, between Saint-Laurent Boulevard and Saint-Denis Street.

Jarry Park and Saint Helen Island

201 —

To vote a credit of \$442,500.00 to carry out in whole or in part, by day labor or by contract, various arrangement works at Jarry Park and Saint Helen Island.

Water mains

202 —

To authorize an expenditure of \$4,835.00 to purchase and lay a water main in Clara Street, from Hogan Street westward.

Acquisition of immovable

203 —

To authorize the acquisition, at the price of \$10.00, of a shore and deep water lot for the construction of the Décarie-Raimbault collector sewer.

204 —

Notices of motions.

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

tenue MARDI, le 31 juillet 1956 à
3 heures 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Seigler, Filion, J.-M. Savignac, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Victor, Delisle, McDougall, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Lépine, Wagar, Vautellet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Hamilton, Gagliardi, Emile Pigeon, Provost, Gauthier, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Quinet, André Desmarais, Niding, Poitras, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et David.

Le chef du Conseil offre ici au nom des membres du Conseil aux conseillers Hanley, Dozois et Lucien Tremblay ses plus cordiales félicitations à l'occasion de leur récente élection à la Législature provinciale.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente.

La lecture du procès-verbal est en conséquence commencée et le chef du Conseil demande alors de ne lire que la dernière partie de ce procès-verbal, ajoutant que les membres du Conseil n'insistent pas pour la lecture totale du compte rendu de cette séance.

Pour se conformer à cette demande l'article 14 de la séance ajournée du 6 juin 1956 est lu et

Le conseiller Lafaille propose alors,
Appuyé par le conseiller Pierre DesMarais,

Que soient ratifiés le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 1er juin 1956 ainsi que ceux des séances d'ajournement qui l'ont suivie.

Et, un débat s'engageant le conseiller Croteau suggère que les mots "vu la confusion qui règne" soient biffés du dernier paragraphe de cet article.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime des membres du Conseil, ladite motion des conseillers Lafaille et Pierre DesMarais, telle que soumise, est mise aux voix, elle est adoptée, et il est

RESOLU:

en conséquence. (Les conseillers Seigler, Filion, J.-M. Savignac, Hanley, Lafaille, Godin, Croteau, Lépine, Simoneau, Vachon, Despatis, Emile Pigeon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Marchand, Lanciault, et Outerbridge (21) se déclarent dissidents quant à la ratification du dernier paragraphe de l'article 14 de la séance du 6 juin 1956)

Lesdits procès-verbaux sont en conséquence ratifiés et signés par Son Honneur le maire et le greffier de la Cité.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1800 voir page 130 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et J.-P. Hamelin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

13 AUG 1956

SPECIAL COUNCIL MEETING

held on TUESDAY, JULY 31st,
1956, at 3:30 o'clock in
the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau in the chair;
Councillors Seigler, . . .

(for names, see opposite page)

The Leader of the Council offered to Councillors Hanley, Dozois and Lucien Tremblay on behalf of the members of Council his most heartfelt congratulations on the occasion of their recent election to the Provincial Legislature.

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day being read for the reading and approval of the minutes of the preceding meeting.

The reading of the minutes was accordingly started and the Leader of Council then requested to read only the last part of these minutes, adding that the members of Council did not insist on the reading of all the minutes of that meeting.

To conform with this request, Article 14 of the adjourned meeting of 6th June, 1956 was read and

Councillor Lafaille then moved,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

That the minutes of the Council meeting of 1st June, 1956, together with the adjournment meetings which followed it, be adopted.

And, a debate arising, Councillor Croteau suggested that the words "in view of the confusion taking place" be stricken from the last paragraph of that Article.

And, another debate arising, by unanimous consent of the members of Council, said motion of Councillors Lafaille and Pierre DesMarais, as submitted, it was put and adopted, and it was

RESOLVED:

accordingly. (Councillors Seigler, Filion, J.-M. Savignac, Hanley, Lafaille, Godin, Croteau, Lépine, Simoneau, Vachon, Despatis, Emile Pigeon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Marchand, Lanciault, and Outerbridge (21) dissented as regards the approval of the last paragraph of Article 14 of the meeting of 6th June, 1956)

Said minutes were accordingly ratified and signed by His Worship the Mayor and the City Clerk.

2.- Article 2 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and J.-P. Hamelin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

MARDI, le 31 juillet 1956

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

3.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1802 voir page 130 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore,
Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau
et Jean-Paul Hamelin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

4.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1738 voir page 131 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

5.- Les articles 5 à 178 inclusivement de l'ordre du jour étant lus pour prendre en délibération les rapports suivants du Comité exécutif:

Pour rapports voir pages 131 à volume 49 des rapports
214

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre
DesMarais, E. Hamelin, Croteau et
Oumet,

Que les dits rapports soient adoptés.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare les 175 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

6.- L'article 179 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1721 voir page 214 volume 49 des rapports.

TUESDAY, JULY 31st, 1956

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

3.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

4.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

5.- Articles 5 to 178 inclusively of the order of the day being read to consider the following reports from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Oumet,

That said reports be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor declared the 175 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

6.- Article 179 of the order of the day being read to consider the following report of the Executive Committee:

MARDI, le 31 juillet 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Crompt, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la
majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant
les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 13 AUG 1956
VP 91 Vol 292

7.- L'article 180 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1620 voir page 214 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille
Appuyée par les conseillers Lauriault,
Lessard, Sauvé et Lépine, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 13 AUG 1956
VP 98 Vol 292

8.- L'article 181 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1619 voir page 215 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille
Appuyée par les conseillers Lauriault,
Lessard, Sauvé et Lépine, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 13 AUG 1956
VP 367 Vol 291

9.- L'article 182 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport E-1003 voir page 215 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 13 AUG 1956
VP 430 Vol 291

10.- L'article 183 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1637 voir page 215 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare les rapports ci-dessus adoptés, la
majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant
les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

TUESDAY, JULY 31st 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, O'Flaherty,
Burrows, Hanley and Healy, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority
required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the
members present, but at least 34 affirmative votes.

7.- Article 180 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault,
Lessard, Sauvé and Lépine, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

8.- Article 181 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault,
Lessard, Sauvé and Lépine, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

9.- Article 182 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

10.- Article 183 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the majority
required to do so, according to article 21e of the charter being 2/3 of the
members present, but at least 51 affirmative votes.

MARDI, le 31 juillet 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956
VP 219 Vol 292

11.- L'article 184 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 98200-280A voir page 216 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-N. Drapeau,
Gauthier, Montpetit, Meunier et Moisan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

12.- L'article 185 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 110795-1 voir page 216 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, A. Tremblay
et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

13.- L'article 186 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 108471-2 voir page 216 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Vautelet,
A. Dupuis, Sullivan et David,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

14.- L'article 187 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 110806-1 voir page 217 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Vautelet,
A. Dupuis, Mayer, Sullivan et David, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

15.- L'article 188 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 108479-1 voir page 217 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, JULY 31st 1956

11.- Article 184 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau,
Gauthier, Montpetit, Meunier and Moisan,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

12.- Article 185 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, A. Tremblay,
and Vachon, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

13.- Article 186 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet,
A. Dupuis, Sullivan and David,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

14.- Article 187 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet,
A. Dupuis, Mayer, Sullivan and David, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

15.- Article 188 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Lanciault, Croteau and Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

MARDI, le 31 juillet 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

16.- L'article 189 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 114236 voir page 217 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

17.- L'article 190 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 106737-2 voir page 218 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

18.- L'article 191 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 108221-2 voir page 218 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore,
Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau
et Jean-Paul Hamelin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

19.- L'article 192 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 107822-2 voir page 219 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

20.- L'article 193 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 109469-1 voir page 219 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau,
A. Tremblay, E. Hamelin, L. Tremblay et
Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, JULY 31st 1956

16.- Article 189 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

17.- Article 190 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

18.- Article 191 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

19.- Article 192 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

20.- Article 193 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau,
A. Tremblay, E. Hamelin, L. Tremblay
and Vachon, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

MARDI, le 13 juillet 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

21.- L'article 194 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 100272-49 voir page 219 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Vautelet, A.
Dupuis, Mayer, Sullivan et David, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

22.- L'article 195 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 107807-4 voir page 220 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Flynn, Wagar,
Brown et Lyall, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

23.- L'article 196 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 114320 voir page 220 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Vautelet, A.
Dupuis, Mayer, Sullivan et David, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare les 13 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

24.- L'article 197 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 113080-3 voir page 221 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

25.- L'article 198 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport E-1027 voir page 221 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

26.- L'article 199 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 114120-2 voir page 221 volume 49 des rapports

TUESDAY, JULY 31st 1956

21.- Article 194 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet, A. Dupuis,
Mayer, Sullivan and David, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

22.- Article 195 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Flynn, Wagar,
Brown and Lyall, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

23.- Article 196 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet,
A. Dupuis, Mayer, Sullivan and David, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 13 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

24.- Article 197 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

25.- Article 198 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

26.- Article 199 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MARDI, le 31 juillet 1956

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre
DesMarais, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

27.- L'article 200 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 113804-3 voir page 222 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Victor et Aronoff, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

28.- L'article 201 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 114321 voir page 222 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre
DesMarais, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare les 5 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Abrogé
VP374 Vol. 294
ad 9

29.- L'article 202 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 112549-4 voir page 222 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau,
Gauthier, Montpetit, Despatis, Meunier et
Moisan, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

30.- L'article 203 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 112673-1 voir page 222 volume 49 des rapports

TUESDAY, JULY 31st 1956

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

27.- Article 200 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Victor and Aronoff, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

28.- Article 201 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor declared the 5 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

29.- Article 202 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Gauthier,
Montpetit, Despatis, Meunier and Moisan, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

30.- Article 203 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MARDI, le 31 juillet 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare les 2 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

AVIS DE MOTIONS

31.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'inclure les deux côtés de la rue Marquette, entre les rues Saint-Zotique et Beaubien, dans la zone commerciale du règlement de construction de ce district."

33.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que ce Conseil prie le Comité exécutif d'étudier l'opportunité de modifier les règlements de construction de façon à inclure dans la zone commerciale les intersections des rues Papineau et Villeray qui se trouvent dans la zone résidentielle."

34.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de former une Commission composée de membres du Conseil pour étudier les modifications qu'il serait opportun de suggérer au règlement qui a créé le service municipal du bien-être social ainsi qu'à la "Loi de l'Assistance Publique"."

35.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de nommer une commission pour faire l'étude des règlements concernant les permis et privilèges émis par la Cité et des honoraires exigés en vertu de ces règlements."

36.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'il est opportun d'envisager une formule administrative plus conforme aux désirs des contribuables;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la possibilité d'un gouvernement métropolitain qui aurait juridiction sur certains services d'intérêt général;

Qu'une commission soit créée en vue d'étudier les moyens à prendre pour l'établissement d'une forme d'administration conforme aux meilleurs intérêts des citoyens de la métropole, en tenant compte du fait que certains services d'intérêt commun devraient être soumis à une autorité métropolitaine."

TUESDAY, JULY 31st 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamlin, it was

RESOLVED: that said article be adopted.

His Worship the Mayor declared the 2 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

NOTICES OF MOTION

31.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of including both sides of Marquette Street between St. Zotique and Beaubien Streets in the commercial zone of the building by-law for this district."

33.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT this Council request the Executive Committee to consider the advisability of amending the building by-law in the district so as to include in the commercial zone the intersections of Papineau and Villeray Streets which are now residential."

34.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of appointing a Committee composed of members of the Council to study amendments which it would be advisable to make in the by-law which created the City Social Welfare Department and to the Public Charities Act."

35.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of appointing a commission to study the by-laws concerning permits and privileges issued by the City and the fees required by such by-law."

36.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS it is opportune to foresee an administrative form which is more in accordance with the wishes of the ratepayers;

WHEREAS the possibility may be expected of a metropolitan government which would have jurisdiction over certain services of a general interest;

THAT a commission be appointed to study the measures to be taken for the establishment of a form of administration in accordance with the best interests of the citizens of the metropolis, taking into account the fact that certain services of a common interest should be submitted to a metropolitan authority."

MARDI, le 31 juillet 1956

37.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'organiser de nouveau un comité de la défense civile, avec le concours des grandes entreprises industrielles et des autres intéressés."

38.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'insérer dans les prochaines modifications à la charte de la Cité une clause à l'effet que, lorsqu'une séance du Conseil est convoquée, l'ordre du jour soit transmis aux conseillers au moins 72 heures, au lieu de 48 heures, avant la séance, afin de leur laisser le temps d'étudier les mesures qui doivent être soumises à leur approbation."

39.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de fournir à chacun des conseillers dans le plus bref délai possible une copie de la charte de la Cité compilée avec toutes les modifications apportées jusqu'à la présente date."

40.- Le conseiller Grégoire donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'un terrain de stationnement a été aménagé par la Cité pour accommoder les automobilistes sur le marché Bonsecours;

ATTENDU que ce terrain de stationnement est trop petit pour accommoder tous ceux qui veulent s'en servir;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir un agrandissement de ce terrain de stationnement;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de procéder aux expropriations nécessaires à l'agrandissement du parc de stationnement situé en face de l'hôtel de ville sur l'emplacement du marché Bonsecours."

41.- Le conseiller Hanley donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que dans la paroisse de Saint-Joseph du district no 2 il n'y a pas un seul terrain de jeux;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de construire un centre de récréation dans ce territoire."

42.- Le conseiller Hanley, donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de demander des soumissions pour la construction du "Centre Saint-Gabriel"."

TUESDAY, JULY 31st 1956

37.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of organizing a civil defence committee, with the cooperation of large industrial enterprises and of other interested parties."

38.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of inserting in the next amendments to the City Charter a clause stipulating that, when a Council meeting is convened, the order of the day be transmitted to the councillors at least 72 hours instead of 48 hours before the meeting, in order that they may have the time to study the measures to be submitted to their approval."

39.- Councillor Gagliardi gives notice, that at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of supplying each councillor with the least possible delay with a copy of the City Charter compiled with all amendments adopted to this day."

40.- Councillor Grégoire gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS a parking area was built by the City to accommodate car owners on Bonsecours Market;

WHEREAS this parking area is too small to accommodate all those who would like to use it;

WHEREAS it would be necessary to provide for the extension of this parking area;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of proceeding with the expropriations required to extend the parking area opposite the City Hall on the Bonsecours Market site."

41.- Councillor Hanley gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the parish of Saint-Joseph in District No. 2 has not a single playground;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of constructing a recreation Center in that area."

42.- Councillor Hanley gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of calling for tenders for the construction of the "Saint Gabriel Center"."

MARDI, le 31 juillet 1956

43.- Le conseiller Lanciault donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que les frais des études scolaires sont devenus prohibitifs et que les parents des étudiants doivent s'imposer de lourds sacrifices pour permettre à leurs enfants de poursuivre leurs études;

ATTENDU que la récente hausse des tarifs du transport en commun a soulevé des manifestations de protestations;

ATTENDU que dans la mesure où les étudiants réclamaient un traitement de faveur de la part des autorités de la Commission de Transport leurs réclamations étaient justifiées et rencontraient l'approbation de la majorité des citoyens;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'endosser ces réclamations justifiées des étudiants qui désirent parfaire leurs études et qu'ils bénéficient de la part des autorités de la Commission de Transport de tarifs préférentiels qui allègent d'autant à leurs parents les frais qu'occasionnent leurs études, ce privilège devant s'étendre aux étudiants qui fréquentent les universités ainsi que les écoles affiliées aux universités."

44.- Le conseiller Meunier donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner les instructions requises aux services concernés pour que la rue Dorchester soit prolongée jusqu'à la rue Frontenac."

45.- Le conseiller Meunier donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner aux avocats de la Cité instruction de préparer un projet de modification au règlement no 1319 concernant la circulation et la sécurité publique, en ajoutant après l'article 118 dudit règlement un autre paragraphe à l'effet d'obliger les propriétaires des véhicules visés par ledit article d'installer une toile ou une couverture pour empêcher les matières contenues dans le véhicule de tomber sur la voie publique, le tout sujet aux pénalités prévues par ledit règlement."

46.- Le conseiller J.-M. Savignac donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'obtenir des services intéressés et de soumettre au Conseil, lors de sa prochaine séance, le pourcentage, par rapport à la population il y a dix ans, et le pourcentage actuel, de tous les propriétaires de Montréal, ainsi que de ceux qui occupent leur propre maison."

47.- Le conseiller J.-M. Savignac donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le nom d'un bon nombre de voies publiques n'est pas indiqué à l'encoignure de certaines artères principales ou n'est pas indiqué d'une façon apparente;

ATTENDU que cet état de chose crée beaucoup d'inconvénients aux automobilistes et plus particulièrement aux touristes;

ATTENDU que l'effort fait par les conducteurs de véhicules pour retracer le nom de ces rues peut occasionner des accidents regrettables;

TUESDAY, JULY 31st 1956

43.- Councillor Lanciault gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the cost of education has become prohibitive and parents of pupils are obliged to make great sacrifices to allow their children to continue their studies;

WHEREAS the recent increase in mass transportation tariffs provoked manifestations of protest;

WHEREAS in so far as students demanded preferential treatment by the Montreal Transportation Commission their requests were justified and met with the approval of the majority of citizens;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of supporting the justifiable demands of students who wish to continue their studies that they may benefit from preferential tariffs by the authorities of the Tramways Commission which will reduce by so much the cost of their studies such privilege to extend to students attending the universities as well as affiliated institutions."

44.- Councillor Meunier gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of giving the required instructions to the Departments concerned so that Dorchester Street be extended to Frontenac Street."

45.- Councillor Meunier gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of instructing the City attorneys to prepare a draft amendment to By-Law No. 1319 relating to traffic and public safety, by adding after article 118 of said By-Law another paragraph to oblige the owners of the vehicles referred to in said article to install a tarpaulin or cover to prevent the matters contained in the vehicle from falling on the public street, the whole subject to the penalties provided for in said By-law."

46.- Councillor J.-M. Savignac gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of obtaining from the interested departments and to submit to Council, at its next meeting, the percentage, in relation to the population ten years ago, as well as the present percentage, of all proprietors in Montréal, as well as those who occupy their own houses."

47.- Councillor J.-M. Savignac gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the names of a great many streets are not indicated at the intersections of some main traffic arteries or are not shown in a conspicuous manner;

WHEREAS this causes grave inconvenience to motorists, especially tourists;

WHEREAS the attempts made by car drivers to ascertain the names of such streets can be a cause of unfortunate accidents;

MARDI, le 31 juillet 1956

ATTENDU qu'il y aurait bien des avantages à ce que le nom des voies publiques soit indiqué partout bien en évidence à l'intersection de rues;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner les instructions nécessaires pour que soit indiqué bien clairement et en évidence le nom de toute voie publique, à toutes les intersections des artères de notre métropole."

Le Conseil s'ajourne maintenant SINE DIE.

LE GREFFIER DE LA CITE.

C. Blongpré

Jean Rappeau
MAIRE,

(Approuvé conformément à la loi)

Jean Rappeau
MAIRE.

TUESDAY, JULY 31st 1956

WHEREAS many advantages would result if the names of all streets were always prominently shown at street intersections;

THAT the Executive Committee be requested to give the necessary instructions to have all street names clearly and conspicuously shown at all intersections with arteries of the Metropolis."

Council then adjourned SINE DIE.

C. Blongpré
CITY CLERK.

Jean Rappeau
MAYOR

(Approved in conformity with the law)

Jean Rappeau
MAYOR.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

Conformément à l'avis, le Conseil de la Cité de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, Hôtel de ville, le 4^e jour de septembre courant, à trois heures et demie de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montréal, met in the Council Room, City Hall, on the 4th day of September instant, at 3:30 o'clock in the afternoon to consider the business summarily specified in the following order of the day:

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 30 août 1956.

City Hall, 30th August 1956.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le MARDI, QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à TROIS HEURES ET DEMIE de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à la séance régulière dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the regular meeting of the Council, to be held on TUESDAY, the FOURTH day of SEPTEMBER next, at 3.30 O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Cité.

C. E. Longpré
City Clerk.

SÉANCE RÉGULIÈRE

REGULAR MEETING

DU

OF THE

Conseil de la

Council of the

Cité de Montréal

City of Montréal

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956

TUESDAY, 4th SEPTEMBER 1956

Formule CK 1216

Form CK 1216

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- | | |
|--|--|
| — 1 — | — 1 — |
| Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente. | Reading and approving of the minutes of the preceding meeting. |
| — 2 — | — 2 — |
| Nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 1 ^{er} septembre. | Appointment of the Acting Mayor for the term beginning on September 1st. |
| — 3 — | — 3 — |
| Démission du conseiller Gauthier de la catégorie "A". | Resignation of Councillor Gauthier of Class "A". |
| — 4 — | — 4 — |
| A l'effet de nommer M. Gérard Gauthier membre du bureau de revision des estimations, en remplacement de M. J.-G. Caron, démissionnaire. | To appoint Mr. Gérard Gauthier member of the Board of Revision of Valuations, to replace Mr. J.-G. Caron, who has resigned. |
| RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF | REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE |
| Projets de règlements | Draft by-laws |
| — 5 — | — 5 — |
| Soumettant un projet de règlement à l'effet d'autoriser un emprunt de \$10,000,000.00 pour dépenses d'expropriations. | Submitting a draft by-law to authorize a loan of \$10,000,000.00 for expropriation expenses. |
| — 6 — | — 6 — |
| Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2323 autorisant un emprunt de \$10,000,000.00 pour la construction d'égouts, de pavages et de trottoirs. | Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2323 authorizing a loan of \$10,000,000.00 to lay sewers, pavings and sidewalks. |
| Virement de crédit | Transfer of credit |
| — 7 — | — 7 — |
| A l'effet d'opérer le virement d'une somme de \$100,000.00 pour dépenses imprévues. | To transfer a sum of \$100,000.00 for unforeseen expenditures. |
| Construction d'égouts | Laying of sewers |
| — 8 — | — 8 — |
| A l'effet de voter un crédit de \$9,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Briand, de la rue Raudot au boulevard de la Vérendrye. | To vote a credit of \$9,200.00 to lay a sewer in Briand Street, from Raudot Street to de la Vérendrye Boulevard. |

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 9 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant le no 26-30 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Bossuet à la rue Louis-Veuillot.

To vote a credit of \$7,700.00 to lay a sewer in projected street bearing No. 26-30 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Bossuet Street to Louis-Veuillot Street.

— 10 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Garnier, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont.

To vote a credit of \$20,300.00 to lay a sewer in Garnier Street, from des Carrières Street to Rosemont Boulevard.

— 11 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,100.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue des Saules, du boulevard de l'Assomption à l'avenue des Sapins.

To vote a credit of \$12,100.00 to lay a sewer in des Saules Avenue, from de l'Assomption Boulevard to des Sapins Avenue.

— 12 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue De Teck, de la rue Paul-Pau à la rue Taillon.

To vote a credit of \$5,700.00 to lay a sewer in De Teck Street, from Paul-Pau Street to Taillon Street.

— 13 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,800.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Wilderton, du chemin Brinton au chemin Bates.

To vote a credit of \$4,800.00 to lay a sewer in Wilderton Avenue, from Brinton Road to Bates Road.

— 14 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,300.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Vimy, du chemin Brinton aux limites de la Ville de Mont-Royal.

To vote a credit of \$3,300.00 to lay a sewer in de Vimy Avenue, from Brinton Road to the limits of the Town of Mount Royal.

— 15 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no P. 29 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, du boulevard Gouin en gagnant le nord.

To vote a credit of \$12,000.00 to lay a sewer in projected street No. P.29 of the Cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from Gouin Boulevard northward.

— 16 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Raoul, de la rue Everett en gagnant le nord.

To vote a credit of \$6,200.00 to lay a sewer in Raoul Street, from Everett Street northward.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 17 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,200.00 pour la construction en régie d'un égout dans la rue de Serres, de l'égout existant au sud du boulevard Gouin en gagnant le sud.

To vote a credit of \$1,200.00 to lay a sewer by day labour in de Serres Street, from the existing sewer south of Gouin Boulevard southward.

— 18 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Beechwood, de la rue Francis en gagnant l'est.

To vote a credit of \$4,800.00 to lay a sewer in Beechwood Street, from Francis Street eastward.

— 19 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Sauriol, de la rue Saint-Hubert à l'avenue Jacob.

To vote a credit of \$17,600.00 to lay a sewer in Sauriol Street, from Saint-Hubert Street to Jacob Avenue.

— 20 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Roberval, de l'égout existant au nord de la rue Hadley jusqu'à l'avenue de l'Église.

To vote a credit of \$6,800.00 to lay a sewer in de Roberval Street, from the existing sewer north of Hadley Street to de l'Église Avenue.

— 21 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Stanley, de l'égout existant au nord de la rue Sherbrooke à la rue McGregor.

To vote a credit of \$11,800.00 to lay a sewer in Stanley Street, from the existing sewer north of Sherbrooke Street to McGregor Street.

— 22 —

A l'effet de voter un crédit de \$18,700.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Linton, de l'avenue Decelles au chemin de la Côte des Neiges.

To vote a credit of \$18,700.00 to lay a sewer in Linton Avenue, from Decelles Avenue to Côte des Neiges Road.

— 23 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Taillon, de la rue de Grosbois en gagnant le nord.

To vote a credit of \$9,800.00 to lay a sewer in Taillon Street, from de Grosbois Street northward.

— 24 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,800.00 pour la construction en régie d'un égout dans la rue de Rouen, de l'avenue Bourbonnière en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$3,800.00 to lay a sewer by day labour in Rouen Street, from Bourbonnière Avenue westward.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 25 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,300.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Chateaubriand, de l'égout existant au nord de l'avenue de Louvain en gagnant le nord.

To vote a credit of \$4,300.00 to lay a sewer in de Chateaubriand Avenue, from the existing sewer north of de Louvain Avenue northward.

— 26 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,400.00 pour la construction d'un égout dans la rue Clara, de l'avenue Gascon à la rue Hogan.

To vote a credit of \$6,400.00 to lay a sewer in Clara Street, from Gascon Avenue to Hogan Street.

— 27 —

A l'effet de voter un crédit de \$87,900.00 pour la construction d'un égout dans le boulevard Henri-Bourassa, du boulevard Saint-Laurent à l'avenue d'Auteuil, et de l'avenue Millen à la rue Saint-Hubert, sur le côté sud, et de la rue Saint-Denis à l'avenue Millen, sur le côté nord, ainsi que les drains et les raccordements.

To vote a credit of \$87,900.00 to lay a sewer in Henri-Bourassa Boulevard, from Saint-Laurent Boulevard to d'Auteuil Avenue, and from Millen Avenue to Saint-Hubert Street, on the south side, and from Saint-Denis Street to Millen Avenue, on the north side, and for the drains and connections.

— 28 —

A l'effet de voter un crédit de \$115,500.00 pour la construction d'un égout dans le boulevard Henri-Bourassa (côté sud), du boulevard Saint-Laurent à la rue Meilleur.

To vote a credit of \$115,500.00 to lay a sewer in Henri-Bourassa Boulevard (south side), from Saint-Laurent Boulevard to Meilleur Street.

— 29 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Gérin-Lajoie, de la rue Lacordaire à la rue Monsabré.

To vote a credit of \$9,800.00 to lay a sewer in Gérin-Lajoie Street, from Lacordaire Street to Monsabré Street.

— 30 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue Gilford, de la rue de Grand-Pré à la rue Drolet.

To vote a credit of \$4,900.00 to lay a sewer in Gilford Street, from de Grand-Pré Street to Drolet Street.

— 31 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Raoul, de la rue Villeray en gagnant le sud.

To vote a credit of \$7,000.00 to lay a sewer in Raoul Street, from Villeray Street southward.

Construction de trottoirs

— 32 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Meilleur, de la rue Prieur au boulevard Henri-Bourassa.

Laying of sidewalks

To vote a credit of \$9,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Meilleur Street, from Prieur Street to Henri-Bourassa Boulevard.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 33 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Boyce, de l'avenue Fletcher à la rue Contrecoeur.

To vote a credit of \$3,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Boyce Street, from Fletcher Avenue to Contrecoeur Street.

— 34 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 44e Avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse.

To vote a credit of \$12,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 44th Avenue, between Beaubien and Bellechasse Streets.

— 35 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Bruxelles, de la rue Tellier en gagnant le nord.

To vote a credit of \$7,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bruxelles Street, from Tellier Street northward.

— 36 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Durham, de la rue Sauvé jusqu'aux voies de la compagnie des chemins de fer nationaux.

To vote a credit of \$7,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Durham Street, from Sauvé Street to the Canadian National Railway tracks.

— 37 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue des Carrières, de la rue de Normanville jusqu'au haut niveau est du tunnel Christophe-Colomb.

To vote a credit of \$5,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of des Carrières Street, from de Normanville Street to the high level east of Christophe-Colomb tunnel.

— 38 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Garnier, du boulevard Rosemont à la rue des Carrières.

To vote a credit of \$8,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Garnier Street, from Rosemont Boulevard to des Carrières Street.

— 39 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Hamelin, de la rue Sauvé à la rue Lecocq.

To vote a credit of \$7,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Hamelin Avenue, from Sauvé Street to Lecocq Street.

— 40 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Pasteur, de la rue de Salaberry à la rue Viel.

To vote a credit of \$9,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Pasteur Street, from de Salaberry Street to Viel Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 41 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Saint-Firmin, de la rue Sauvé à la rue Sauriol.

To vote a credit of \$10,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Saint-Firmin Street, from Sauvé Street to Sauriol Street.

— 42 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Sainte-Claire, de l'avenue Bilaudeau à la rue de Contrecoeur, et sur le côté est de l'avenue Bilaudeau, de la rue Sainte-Claire en gagnant le nord.

To vote a credit of \$2,300.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of Sainte-Claire Street, from Bilaudeau Avenue to Contrecoeur Street, and on the east side of Bilaudeau Avenue, from Sainte-Claire Street northward.

— 43 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Garnier, de la rue de Drucourt au trottoir existant au sud de la rue Beaubien.

To vote a credit of \$2,900.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Garnier Street, from Drucourt Street to the existing sidewalk south of Beaubien Street.

— 44 —

A l'effet de voter un crédit de \$800.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Somerled, du trottoir existant à l'est de l'avenue Borden en gagnant l'est.

To vote a credit of \$800.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the south side of Somerville Avenue, from the existing sidewalk east of Borden Avenue eastward.

— 45 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de Circle Road, de la rue Globert à la rue Ponsard.

To vote a credit of \$8,100.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Circle Road, from Globert Street to Ponsard Street.

— 46 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Bloomfield, de l'avenue d'Anvers au boulevard Crémazie.

To vote a credit of \$12,000.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Bloomfield Avenue, from d'Anvers Avenue to Crémazie Boulevard.

— 47 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Ash, de la rue Favard en gagnant le nord.

To vote a credit of \$1,700.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Ash Avenue, from Favard Street northward.

— 48 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Durham, du boulevard Henri-Bourassa en gagnant le sud.

To vote a credit of \$2,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Durham Avenue, from Henri-Bourassa Boulevard southward.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 49 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Villeray, de l'avenue Papineau à l'avenue de Lorimier.

To vote a credit of \$11,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Villeray Street, from Papineau Avenue to de Lorimier Avenue.

— 50 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Beauclerk, de la rue Notre-Dame à la rue La Fontaine.

To vote a credit of \$11,000.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Beauclerk Street, from Notre-Dame Street to La Fontaine Street.

— 51 —

A l'effet de voter un crédit de \$500.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur la côté est de la rue Durocher, de la ruelle située au sud de la rue Saint-Roch en gagnant le sud.

To vote a credit of \$500.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the east side of Durocher Street, from the lane south of Saint-Roch Street southward.

— 52 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Dubuisson, de la rue des Ormeaux à la rue Azilda.

To vote a credit of \$1,400.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the south side of Dubuisson Avenue, from des Ormeaux Street to Azilda Street.

— 53 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté est du chemin Bonavista, de l'avenue Bonavista en gagnant le nord.

To vote a credit of \$1,400.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the east side of Bonavista Road, from Bonavista Avenue northward.

— 54 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Brock, de la rue Angers à l'avenue Dunn, sur le côté sud, et de la rue Angers en gagnant l'ouest, sur le côté nord.

To vote a credit of \$4,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Brock Street, from Angers Street to Dunn Avenue, on the south side, and from Angers Street westward on the north side.

— 55 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue du Havre, de la rue Hochelaga en gagnant le nord.

To vote a credit of \$1,300.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of du Havre Street, from Hochelaga Street northward.

— 56 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 45e Avenue, de la rue Beaubien à la rue Saint-Zotique.

To vote a credit of \$11,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 45th Avenue, from Beaubien Street to St-Zotique Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 57 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Valmont, de la rue de Louisbourg à la rue de Salaberry.

To vote a credit of \$11,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Valmont Street, from de Louisbourg Street to de Salaberry Street.

— 58 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue projetée no 396-928 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Saint-Donat en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$2,300.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of proposed street No. 396-928 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Saint-Donat Street westward.

— 59 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue projetée no 396-926 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Saint-Donat en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$2,000.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of proposed street No. 396-926 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Saint-Donat Street westward.

— 60 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Charles, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$2,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Saint-Charles Street, from Gouin Boulevard to Henri-Bourassa Boulevard.

— 61 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sauriol, de la rue Saint-Hubert à l'avenue Jacob.

To vote a credit of \$8,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Sauriol Street, from Saint-Hubert Street to Jacob Avenue.

— 62 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Wilderton, du chemin Bedford au chemin Bates.

To vote a credit of \$6,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Wilderton Avenue, from Bedford Road to Bates Road.

— 63 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue French, de la rue Boyce à la rue Sainte-Claire.

To vote a credit of \$3,000.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of French Street, from Boyce Street to Sainte-Claire Street.

— 64 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,600.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Macdonald, du lot no 68-172 au lot no 68-176 inclusivement du cadastre de la paroisse de Montréal.

To vote a credit of \$1,600.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the east side of Macdonald Avenue, from lot No. 68-172 to lot No. 68-176 inclusive of the Cadastre of the Parish of Montréal.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 65 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Mercier, de la rue Sherbrooke à la rue Forbin-Janson.

To vote a credit of \$3,200.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Mercier Avenue, from Sherbrooke Street to Forbin-Janson Street.

— 66 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Bossuet, entre les rues Sherbrooke et de Jumonville.

To vote a credit of \$5,000.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Bossuet Street, between Sherbrooke and de Jumonville Streets.

— 67 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Tolhurst, de la rue de Beauharnois au boulevard Crémazie.

To vote a credit of \$8,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Tolhurst Street, from Beauharnois Street to Crémazie Boulevard.

— 68 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Chauvreau, de la rue Duquesne à la rue de Cadillac.

To vote a credit of \$2,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Chauvreau Street, from Duquesne Street to de Cadillac Street.

— 69 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Linton, de l'avenue Decelles au chemin de la Côte des Neiges.

To vote a credit of \$9,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Linton Avenue, from Decelles Avenue to Côte des Neiges Road.

— 70 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Cadillac, de la rue de Jumonville à la rue Turenne.

To vote a credit of \$6,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Cadillac Street, from de Jumonville Street to Turenne Street.

— 71 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue De Teck, de la rue Liébert à la rue Saint-Émile.

To vote a credit of \$2,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of De Teck Street, from Liébert Street to Saint-Émile Street.

— 72 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Viau, de la rue Bélanger à la rue Paisley.

To vote a credit of \$2,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Viau Street, from Bélanger Street to Paisley Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 73 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue de Namur, du chemin de la Côte des Neiges à la rue Mulberry.

To vote a credit of \$3,100.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of de Namur Street, from Côte des Neiges Road to Mulberry Street.

— 74 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Sauvé à la rue Lecocq.

To vote a credit of \$2,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Christophe-Colomb Avenue, from Sauvé Street to Lecocq.

— 75 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Christophe-Colomb, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$2,600.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Christophe-Colomb Avenue, from Gouin Boulevard to Henri-Bourassa Boulevard.

— 76 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Vimy, de la rue Goyer en gagnant le nord.

To vote a credit of \$5,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Vimy Avenue, from Goyer Street northward.

— 77 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,000.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Sherbrooke, de la rue Préfontaine en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$1,000.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the north side of Sherbrooke Street, from Préfontaine Street westward.

— 78 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Lacordaire, de la rue Chauveau à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$4,100.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Lacordaire Street, from Chauveau Street to Sherbrooke Street.

— 79 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue des Ormeaux, de la rue Sherbrooke à la rue De Teck.

To vote a credit of \$3,100.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of des Ormeaux Street, from Sherbrooke Street to De Teck Street.

— 80 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,800.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Sherbrooke, de l'avenue Mercier à la rue Lebrun.

To vote a credit of \$1,800.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of Sherbrooke Street, from Mercier Avenue to Lebrun Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 81 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue projetée no 41-1369 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier à la rue Mignault.

To vote a credit of \$1,300.00 to lay a permanent sidewalk on the northside of projected street No. 41-1369 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to Mignault Street.

— 82 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée no 40-181 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier au lot no P.38.

To vote a credit of \$6,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of projected street No. 40-181 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to lot No. P.38.

— 83 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue projetée no 41-1367 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier à la rue Mignault.

To vote a credit of \$1,300.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of projected street No. 41-1367 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to Mignault Street.

— 84 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Verreau, de la rue projetée no 40-181 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe en gagnant le sud.

To vote a credit of \$6,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Verreau Street, from projected street No. 40-181 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe southward.

— 85 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Mignault, de la rue projetée no 41-1371 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe en gagnant le sud.

To vote a credit of \$9,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Mignault Street, from projected street No. 41-1371 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe southward.

— 86 —

A l'effet de voter un crédit de \$51,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Grand Trunk, de la rue d'Argenson à la rue de Condé.

To vote a credit of \$51,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Grand Trunk Street, from d'Argenson Street to de Condé Street.

— 87 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue de l'Église, du boulevard de l'Aqueduc à la rue Saint Patrick.

To vote a credit of \$19,500.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of de l'Église Street, from Aqueduct Boulevard to Saint Patrick Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 88 —

A l'effet de voter un crédit de \$26,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue de l'Église, du boulevard de l'Aqueduc à la rue Saint Patrick.

To vote a credit of \$26,500.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of de l'Église Street, from Aqueduct Boulevard to Saint Patrick Street.

— 89 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,600.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Gilford, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

To vote a credit of \$3,600.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of Gilford Street, from Saint-Denis Street to Henri-Julien Avenue.

— 90 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Gilford, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

To vote a credit of \$4,900.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of Gilford Street, from Saint-Denis Street to Henri-Julien Avenue.

— 91 —

A l'effet de voter un crédit de \$37,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Beaudry, de la rue Craig à la rue Sainte-Catherine, et de la rue Sainte-Catherine à la rue Robin.

To vote a credit of \$37,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Beaudry Street, from Craig Street to Sainte-Catherine Street, and from Sainte-Catherine Street to Robin Street.

— 92 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Casgrain, de l'avenue Laurier à la rue Maguire.

To vote a credit of \$13,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Casgrain Avenue, from Laurier Avenue to Maguire Street.

— 93 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Napoléon, de la rue Saint-Hubert à la rue du Parc La Fontaine.

To vote a credit of \$12,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Napoléon Street, from Saint-Hubert Street to Parc La Fontaine Street.

— 94 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Lepailleur, de la rue Ontario à la rue La Fontaine.

To vote a credit of \$12,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Lepailleur Street, from Ontario Street to La Fontaine Street.

— 95 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Commissioners.

To vote a credit of \$2,300.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Saint-Jean-Baptiste Street, from Notre-Dame Street to Commissioners Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 96 —

A l'effet de voter un crédit de \$16,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Rachel à l'avenue du Mont-Royal.

To vote a credit of \$16,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Christophe-Colomb Avenue, from Rachel Street to Mont-Royal Avenue.

— 97 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Donat, des trottoirs existants au nord de la rue Forbin-Janson jusqu'à la rue de Grosbois.

To vote a credit of \$5,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Saint-Donat Street, from the existing sidewalks north of Forbin-Janson Street to de Grosbois Street.

— 98 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord du haut niveau nord et sur le côté sud du haut niveau sud du tunnel de la rue Jarry, de l'avenue Querbes jusqu'à un point situé à l'est de la rue Durocher.

To vote a credit of \$4,200.00 to lay permanent sidewalks on the north side of the north high level and on the south side of the south high level of the Jarry Street tunnel, from Querbes Avenue to a point east of Durocher Street.

— 99 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord du haut niveau nord du tunnel de la rue de Salaberry, de la rue Letellier à la rue de Salaberry.

To vote a credit of \$2,000.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of the north high level of the Salaberry Street tunnel, from Letellier Street to Salaberry Street.

— 100 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée nos P.40, P.41-1269, 740-1 et 1268 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, du lot no P.38 en gagnant l'est.

To vote a credit of \$9,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of projected street Nos. P.40, P.41-1269, 740-1 and 1268 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from lot No. P.38 eastward.

— 101 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Marlborough, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

To vote a credit of \$1,200.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Marlborough Street, from Notre-Dame Street northward.

— 102 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée nos 40-200 et 41-1371 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Mignault au lot no P.38.

To vote a credit of \$10,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of projected street Nos. 40-200 and 41-1371 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Mignault Street to lot No. P.38.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 103 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du parc de Lotbinière situé au nord de la rue Sherbrooke, à l'ouest de la rue Verreau, du lot no 38-44 au lot no 40-175 inclusivement du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$7,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Lotbinière Park, on the north side of Sherbrooke Street, west of Verreau Street, from lot No. 38-44 to lot No. 40-175 inclusive of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 104 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Langelier, de la rue projetée no P.40 en gagnant le sud, et sur le côté est de la place no 41-1366 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$9,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Langelier Street, from projected street No. P.40 southward, and on the east side of place No. 41-1366 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 105 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,800.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté sur de la rue Palmerston, de la 42e Avenue à la 43e Avenue.

To vote a credit of \$1,800.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the south side of Palmerston Street, from 42nd Avenue to 43rd Avenue.

— 106 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Waverly, de la rue Sauvé à la rue de Port-Royal.

To vote a credit of \$8,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Waverly Street, from Sauvé Street to Port-Royal Street.

— 107 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sainte-Catherine, de la rue Marlborough en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$6,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Sainte-Catherine Street, from Marlborough Street westward.

— 108 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue des Voltigeurs, de la rue Notre-Dame à la rue de la Gauchetière.

To vote a credit of \$3,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of des Voltigeurs Street, from Notre-Dame Street to Lagachetière Street.

— 109 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Martineau, de la rue Panet à la rue de la Visitation.

To vote a credit of \$2,600.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Martineau Street, from Panet Street to Visitation Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

Construction de pavages

Laying of pavings

— 110 —

A l'effet de voter un crédit de \$27,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Meilleur, de la rue Prieur au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$27,900.00 to lay a permanent paving on Meilleur Street, from Prieur Street to Henri-Bourassa Boulevard.

— 111 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Boyce, de l'avenue Fletcher à la rue de Contre-cœur.

To vote a credit of \$17,800.00 to lay a permanent paving on Boyce Street, from Fletcher Avenue to Contre-cœur Street.

— 112 —

A l'effet de voter un crédit de \$41,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 44e Avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse.

To vote a credit of \$41,300.00 to lay a permanent paving on 44th Avenue, between Beaubien and Bellechasse Streets.

— 113 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Bruxelles, de la rue Tellier en gagnant le nord.

To vote a credit of \$23,600.00 to lay a permanent paving on Bruxelles Street, from Tellier Street northward.

— 114 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Durham, de la rue Sauvé jusqu'aux voies de la compagnie des chemins de fer nationaux.

To vote a credit of \$22,300.00 to lay a permanent paving on Durham Avenue, from Sauvé Street to the Canadian National Railway tracks.

— 115 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue des Carrières, de la rue de Normanville jusqu'au haut niveau est du tunnel Christophe-Colomb.

To vote a credit of \$20,900.00 to lay a permanent paving on des Carrières Street, from de Normanville Street to the high level east of Christophe-Colomb tunnel.

— 116 —

A l'effet de voter un crédit de \$32,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Garnier, du boulevard Rosemont à la rue des Carrières.

To vote a credit of \$32,500.00 to lay a permanent paving on Garnier Street, from Rosemont Boulevard to des Carrières Street.

— 117 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Hamelin, de la rue Sauvé à la rue Lecocq.

To vote a credit of \$25,100.00 to lay a permanent paving on Hamelin Avenue, from Sauvé Street to Lecocq Street.

— 118 —

A l'effet de voter un crédit de \$34,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Pasteur, de la rue de Salaberry à la rue Viel.

To vote a credit of \$34,200.00 to lay a permanent paving on Pasteur Street, from de Salaberry Street to Viel Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 119 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Saint-Firmin, de la rue Sauvé à la rue Sauriol.

To vote a credit of \$36,600.00 to lay a permanent paving on Saint-Firmin Street, from Sauvé Street to Sauriol Street.

— 120 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Durham, du boulevard Henri-Bourassa en gagnant le sud.

To vote a credit of \$8,700.00 to lay a permanent paving on Durham Avenue, from Henri-Bourassa Boulevard southward.

— 121 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Villeray, de l'avenue Papineau à l'avenue de Lorimier.

To vote a credit of \$36,800.00 to lay a permanent paving on Villeray Street, from Papineau Avenue to de Lorimier Avenue.

— 122 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la voie diagonale à l'angle sud-est de la rue Valois et de la rue Ontario.

To vote a credit of \$5,500.00 to lay a permanent paving on the diagonal road at the southeast corner of Valois Street and Ontario Street.

— 123 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Marquette, entre les rues Bélanger et Jean-Talon.

To vote a credit of \$20,600.00 to lay a permanent paving on the lane east of Marseille Street, between Bélanger and Jean-Talon Streets.

— 124 —

A l'effet de voter un crédit de \$40,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue Chateaubriand, entre le boulevard Crémazie et l'avenue Émile-Journault.

To vote a credit of \$40,500.00 to lay a permanent paving on the lanes east of de Chateaubriand Avenue, between Crémazie Boulevard and Émile-Journault Avenue.

— 125 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la 1ère Avenue, entre les rues Dandurand et Holt.

To vote a credit of \$17,700.00 to lay a permanent paving on the lanes east of 1st Avenue, between Dandurand and Holt Streets.

— 126 —

A l'effet de voter un crédit de \$14,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Lacordaire, entre les rues Boileau et de Marseille.

To vote a credit of \$14,400.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Lacordaire Street, between Boileau and Marseille Streets.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 127 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la 23e Avenue, entre les rues Saint-Zotique et Bélanger.

To vote a credit of \$25,900.00 to lay a permanent paving on the lanes east of 23rd Avenue, between Saint-Zotique and Bélanger Streets.

— 128 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Hadley, entre les rues Jolicoeur et Dubois.

To vote a credit of \$10,100.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Hadley Street, between Jolicoeur and Dubois Streets.

— 129 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Bossuet, entre les rues Hochelaga et Boyce.

To vote a credit of \$23,200.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Bossuet Street, between Hochelaga and Boyce Streets.

— 130 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Christophe-Colomb, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$11,300.00 to lay a permanent paving on Christophe-Colomb Avenue, from Gouin Boulevard to Henri-Bourassa Boulevard.

— 131 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Vimy, de la rue Goyer en gagnant le nord.

To vote a credit of \$21,500.00 to lay a permanent paving on de Vimy Avenue, from Goyer Street northward.

— 132 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Merritt, de la rue Fleury à la rue Prieur.

To vote a credit of \$17,000.00 to lay a permanent paving on Merritt Avenue, from Fleury Street to Prieur Street.

— 133 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Tolhurst, de la rue de Beauharnois au boulevard Crémazie.

To vote a credit of \$25,800.00 to lay a permanent paving on Tolhurst Street, from Beauharnois Street to Crémazie Boulevard.

— 134 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Chauveau, de la rue Duquesne à la rue de Cadillac.

To vote a credit of \$7,400.00 to lay a permanent paving on Chauveau Street, from Duquesne Street to Cadillac Street.

— 135 —

A l'effet de voter un crédit de \$56,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Linton, de l'avenue Decelles au chemin de la Côte des Neiges.

To vote a credit of \$56,400.00 to lay a permanent paving on Linton Avenue, from Decelles Avenue to Côte des Neiges Road.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 136 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Cadillac, de la rue de Jumonville à la rue Turenne.

To vote a credit of \$21,500.00 to lay a permanent paving on Cadillac Street, from Jumonville Street to Turenne Street.

— 137 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue De Teck, de la rue Liébert à la rue Saint-Émile.

To vote a credit of \$12,900.00 to lay a permanent paving on De Teck Street, from Liébert Street to Saint-Émile Street.

— 138 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Viau, de la rue Bélanger à la rue Paisley.

To vote a credit of \$8,900.00 to lay a permanent paving on Viau Street, from Bélanger Street to Paisley Street.

— 139 —

A l'effet de voter un crédit de \$41,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Namur, du chemin de la Côte des Neiges à la rue Mulberry.

To vote a credit of \$41,400.00 to lay a permanent paving on de Namur Street, from Côte des Neiges Road to Mulberry Street.

— 140 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Sauvé à la rue Lecocq.

To vote a credit of \$17,000.00 to lay a permanent paving on Christophe-Colomb Avenue, from Sauvé Street to Lecocq Street.

— 141 —

A l'effet de voter un crédit de \$16,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Brock, de la rue Angers à l'avenue Dunn.

To vote a credit of \$16,000.00 to lay a permanent paving on Brock Street, from Angers Street to Dunn Avenue.

— 142 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue du Havre, de la rue Hochelaga en gagnant le nord.

To vote a credit of \$7,700.00 to lay a permanent paving on du Havre Street, from Hochelaga Street northward.

— 143 —

A l'effet de voter un crédit de \$60,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 45e Avenue, de la rue Beaubien à la rue Saint-Zotique.

To vote a credit of \$60,900.00 to lay a permanent paving on 45th Avenue, from Beaubien Street to Saint-Zotique Street.

— 144 —

A l'effet de voter un crédit de \$44,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Valmont, de la rue de Louisbourg à la rue de Salaberry.

To vote a credit of \$44,400.00 to lay a permanent paving on Valmont Street, from Louisbourg Street to Salaberry Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 145 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 396-928 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Saint-Donat en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$12,700.00 to lay a permanent paving on projected street No. 396-928 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Saint-Donat Street westward.

— 146 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 396-926 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Saint-Donat en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$9,900.00 to lay a permanent paving on projected street No. 396-926 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Saint-Donat Street westward.

— 147 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Charles, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$11,500.00 to lay a permanent paving on Saint-Charles Street, from Gouin Boulevard to Henri-Bourassa Boulevard.

— 148 —

A l'effet de voter un crédit de \$28,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Sauriol, de la rue Saint-Hubert à l'avenue Jacob.

To vote a credit of \$28,800.00 to lay a permanent paving on Sauriol Street, from Saint-Hubert Street to Jacob Avenue.

— 149 —

A l'effet de voter un crédit de \$107,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Roberval, de la rue Drake à l'avenue de l'Église.

To vote a credit of \$107,400.00 to lay a permanent paving on Roberval Street, from Drake Street to de l'Église Avenue.

— 150 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Wilderton, du chemin Bedford au chemin Bates.

To vote a credit of \$19,900.00 to lay a permanent paving on Wilderton Avenue, from Bedford Road to Bates Road.

— 151 —

A l'effet de voter un crédit de \$28,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Waverly, de la rue Sauvé à la rue de Port-Royal.

To vote a credit of \$28,900.00 to lay a permanent paving on Waverly Street, from Sauvé Street to Port-Royal Street.

— 152 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue Jeanne-d'Arc, de l'avenue Laurier au boulevard Saint-Joseph.

To vote a credit of \$22,600.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Jeanne-d'Arc Avenue, from Laurier Avenue to Saint-Joseph Boulevard.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 153 —

A l'effet de voter un crédit de \$27,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Garnier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.

To vote a credit of \$27,900.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Garnier Street, from Bélanger Street to Jean-Talon Street.

— 154 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Mazarin, de la rue Allard à la rue Springland.

To vote a credit of \$25,900.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Mazarin Street, from Allard Street to Springland Street.

— 155 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Clark, de l'avenue Beaumont à l'avenue Mozart.

To vote a credit of \$19,100.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Clark Street, from Beaumont Avenue to Mozart Avenue.

— 156 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le parc de Lotbinière situé au nord de la rue Sherbrooke, à l'ouest de la rue Verreau, du lot no 38-44 au lot no 40-175 inclusivement du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$22,100.00 to lay a permanent paving on de Lotbinière Park north of Sherbrooke Street, west of Verreau Street, from lot No. 38-44 to lot No. 40-175 inclusive of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 157 —

A l'effet de voter un crédit de \$59,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Langelier, de la rue projetée no P.40 en gagnant le sud, et sur la place no 41-1366 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$59,500.00 to lay a permanent paving on Langelier Street, from projected street No. P.40 southward, and on place No. 41-1366 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 158 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 41-1369 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier à la rue Mignault.

To vote a credit of \$5,500.00 to lay a permanent paving on projected street No. 41-1369 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to Mignault Street.

— 159 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 40-181 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier au lot no P.38.

To vote a credit of \$21,000.00 to lay a permanent paving on projected street No. 40-181 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to lot No. P.38.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 160 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 41-1367 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier à la rue Mignault.

To vote a credit of \$8,000.00 to lay a permanent paving on projected street No. 41-1367 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to Mignault Street.

— 161 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Verreau, de la rue projetée no 40-181 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe en gagnant le sud.

To vote a credit of \$15,500.00 to lay a permanent paving of Verreau Street, from projected street No. 40-181 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe southward.

— 162 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Mignault, de la rue projetée no 41-1371 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe en gagnant le sud.

To vote a credit of \$25,100.00 to lay a permanent paving on Mignault Street, from projected street No. 41-1371 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe southward.

— 163 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Commissioners.

To vote a credit of \$21,600.00 to lay a permanent paving on Saint-Jean-Baptiste Street, from Notre-Dame Street to Commissioners Street.

— 164 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Donat, du pavage existant au nord de la rue Forbin-Janson jusqu'à la rue de Grosbois.

To vote a credit of \$21,100.00 to lay a permanent paving on Saint-Donat Street, from the existing paving north of Forbin-Janson Street to de Grosbois Street.

— 165 —

A l'effet de voter un crédit de \$29,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le haut niveau nord et sur le haut niveau sud du tunnel de la rue Jarry, de l'avenue Querbes jusqu'à un point situé à l'est de la rue Durocher.

To vote a credit of \$29,700.00 to lay a permanent paving on the north high level and on the south high level of the Jarry Street tunnel, from Querbes Avenue to a point east of Durocher Street.

— 166 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le haut niveau nord du tunnel de la rue de Salaberry, de la rue Letellier à la rue de Salaberry.

To vote a credit of \$13,700.00 to lay a permanent paving on the north high level of the Salaberry Street tunnel, from Letellier Street to Salaberry Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 167 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée nos P.40, P.41-1269, 740-1 et 1268 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, du lot no P.38 en gagnant l'est.

To vote a credit of \$36,600.00 to lay a permanent paving on projected street Nos. P.40, P.41-1269, 740-1 and 1268 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from lot No. P.38 eastward.

— 168 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée nos 40-200 et 41-1371 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Mignault au lot no P.38.

To vote a credit of \$36,000.00 to lay a permanent paving on projected street Nos. 40-200 and 41-1371 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Mignault Street to lot No. P.38.

— 169 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située au nord de la rue Jean-Talon, entre les rues Louis-Hémon et des Ecores.

To vote a credit of \$5,500.00 to lay a permanent paving on the lane north of Jean-Talon Street, between Louis-Hémon and des Ecores Streets.

— 170 —

A l'effet de voter un crédit de \$24,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Gilford, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

To vote a credit of \$24,800.00 to lay a permanent paving on Gilford Street, from Saint-Denis Street to Henri-Julien Avenue.

— 171 —

Reconstruction de pavages

A l'effet de voter un crédit de \$77,800.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur la rue Beaudry, de la rue Craig à la rue Bonaparte, de la rue Bonaparte à la rue de la Gauchetière, de la rue de la Gauchetière à la rue Sainte-Catherine et de la rue Sainte-Catherine à la rue Robin.

Relaying of pavings

To vote a credit of \$77,800.00 to relay the permanent paving on Beaudry Street, from Craig Street to Bonaparte Street; from Bonaparte Street to de la Gauchetière Street; from de la Gauchetière Street to Sainte-Catherine Street and from Sainte-Catherine Street to Robin Street.

— 172 —

A l'effet de voter un crédit de \$256,500.00 pour l'élargissement et la reconstruction du pavage permanent sur la rue Grand Trunk, de la rue d'Argenson à la rue de Condé.

To vote a credit of \$256,500.00 to widen and relay the permanent paving on Grand Trunk Street, from d'Argenson Street to Condé Street.

— 173 —

A l'effet de voter un crédit de \$208,600.00 pour l'élargissement et la reconstruction du pavage permanent sur la rue de l'Église, du boulevard de l'Aqueduc à la rue Saint Patrick, et le raccordement à la rue Drake.

To vote a credit of \$208,600.00 to widen and relay the permanent paving on de l'Église Street, from de l'Aqueduc Boulevard to Saint Patrick Street and its connection with Drake Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 174 —

A l'effet de voter un crédit de \$47,500.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur l'avenue Casgrain, de l'avenue Laurier à la rue Maguire.

To vote a credit of \$47,500.00 to relay the permanent paving on Casgrain Street, from Laurier Avenue to Maguire Street.

— 175 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,000.00 pour l'élargissement et la reconstruction du pavage permanent sur la rue Marlborough, de la rue Notre-Dame à la rue Sainte-Catherine.

To vote a credit of \$15,000.00 to widen and relay the permanent paving on Marlborough Street, from Notre-Dame Street to Sainte-Catherine Street.

— 176 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,400.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur la rue Napoléon, de la rue Saint-Hubert à la rue Mentana, et de la rue Mentana à la rue du Parc La Fontaine.

To vote a credit of \$36,400.00 for the relaying of the permanent paving on Napoléon Street, from Saint-Hubert Street to Mentana Street, and from Mentana Street to Parc La Fontaine Street.

— 177 —

A l'effet de voter un crédit de \$33,700.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage permanent sur la rue Lepailleur, de la rue Ontario à la rue La Fontaine.

To vote a credit of \$33,700.00 to relay and widen the permanent paving on Lepailleur Street, from Ontario Street to La Fontaine Street.

— 178 —

A l'effet de voter un crédit de \$66,800.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Rachel à l'avenue du Mont-Royal.

To vote a credit of \$66,800.00 to relay the permanent paving on Christophe-Colomb Avenue, from Rachel Street to Mont-Royal Avenue.

— 179 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur la rue Martineau, de la rue Panet à la rue de la Visitation.

To vote a credit of \$9,000.00 to relay the permanent paving on Martineau Street, from Panet Street to Visitation Street.

*Prolongement d'égouts**Extending of sewers*

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour le prolongement des égouts des rues Dézéry et Nicolet par la Commission des Ports Nationaux.

To vote a credit of \$25,000.00 to extend sewers in Dézéry and Nicolet Streets by the National Harbours Board.

*Modification de résolutions**Amendments to resolutions*

— 180 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil du 5 mai 1955, donnant aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'annulation des lignes homologuées pour l'établissement d'un terrain de jeux dans l'îlot borné par les rues Lacasse, Saint-Jacques, Sainte-Marguerite et la propriété de la compagnie des chemins de fer nationaux.

To amend the resolution of Council of May 5th, 1955, instructing the City Attorneys to make the required procedure to erase the homologated lines for the establishment of a playground in the block bounded by Lacasse, Saint-Jacques, Sainte-Marguerite Streets and the property of the Canadian National Railways.

— 181 —

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 182 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er juin 1955 votant un crédit de \$108,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Sauvé, entre les rues Lajeunesse et St-Denis, et sur la moitié de cette rue Sauvé, entre la rue St-Denis et le boulevard St-Laurent.

To amend the resolution of Council dated June 1st, 1955 voting a credit of \$108,800.00 to lay a permanent paving on Sauvé Street, between Lajeunesse and Saint-Denis Streets, and on half of Sauvé Street, between Saint-Denis Street and Saint-Laurent Boulevard.

— 183 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 19 mars 1956, approuvant un projet d'acte d'acquisition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au prix de \$1.00, d'un bâtiment situé dans la cour Viger.

To amend the resolution of Council dated March 19th, 1956, approving a draft deed of acquisition from the Canadian Pacific Railway Company, at the price of \$1.00, of a building located in Viger yard.

— 184 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 29 avril 1952 approuvant un projet d'acquisition au prix de \$6,000.00, de la propriété située aux nos 453-459 de la rue du Champ-de-Mars, telle que modifiée par celle du 4 juin 1956.

To amend the resolution of Council dated April 29th, 1952 approving a draft deed of acquisition at the price of \$6,000.00, of the property located at Nos. 453-59 Champ-de-Mars Street, as amended by that of June 4th, 1956.

— 185 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 4 juin 1956, votant un crédit de \$122,800.00 pour la construction d'égouts dans les rues Langelier, Verreau, Mignault et le parc de Lotbinière etc.

To amend the resolution of Council dated June 4th, 1956, voting a credit of \$122,800.00 to lay sewers in Langelier, Verreau, Mignault Streets and de Lotbinière Park, etc.

— 186 —

A l'effet d'abroger la résolution du Conseil en date du 19 avril 1956, votant un crédit de \$2,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue du Fort, de la ruelle située au nord de la rue Sainte-Catherine à la ruelle située au sud de la rue Saint-Luc.

To repeal the resolution of Council dated April 19th, 1956, voting a credit of \$2,200.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Fort Street, from the lane north of Sainte-Catherine Street to the lane south of Saint-Luc Street.

— 187 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 2 septembre 1952 votant un crédit de \$48,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Shearer, de la rue Grand Trunk à la rue Saint-Patrick.

To amend the resolution of Council dated September 2nd, 1952 voting a credit of \$48,000.00 to lay a sewer in Shearer Street, from Grand Trunk Street to Saint Patrick Street.

— 188 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 7 février 1928 relativement au paiement du coût de la construction du pavage des ruelles.

To amend the resolution of Council dated 7th February 1928 concerning the payment of the cost of paving of lanes.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

Crédits — travaux divers

Credits — various works

— 189 —

A l'effet d'autoriser une dépense de \$5,100.00 pour l'achat et la pose d'un tuyau à l'eau dans la rue Rousseau, de la rue Paul-Pau jusqu'à l'est de la rue Desmarteau.

To authorize an expenditure of \$5,100.00 to purchase and lay a water main in Rousseau Street, from Paul-Pau Street to east of Desmarteau Street.

— 190 —

A l'effet de voter un crédit de \$245,000.00 pour la construction de conduits souterrains dans la rue Masson, entre la rue d'Iberville et le boulevard Pie IX.

To vote a credit of \$245,000.00 to lay underground conduits in Masson Street, between Iberville Street and Pie IX Boulevard.

— 191 —

A l'effet de voter un crédit de \$400,000.00 pour l'exécution de certains travaux d'aménagement, de drainage, de terrassement, de distribution électrique, d'adduction d'eau etc., en vue de l'établissement d'un jardin zoologique dans le parc Angrignon.

To vote a credit of \$400,000.00 to carry out certain works of laying out, drainage, grading, electric distribution, water supply, etc., for the establishment of a zoological garden in Angrignon Park.

— 192 —

A l'effet de voter un crédit de \$500,000.00 pour la construction de l'intercepteur de l'égout collecteur du nord, dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Meilleur et le boulevard Persillier.

To vote a credit of \$500,000.00 to construct the interceptor of the North collector sewer, in Henri-Bourassa Boulevard, between Meilleur Street and Persillier Boulevard.

— 193 —

A l'effet de voter un crédit de \$75,000.00 pour l'installation d'une conduite en béton armé etc., dans la rue Sherbrooke est, à l'est de la rue George V.

To vote a credit of \$75,000.00 to lay a concrete water main etc., in Sherbrooke Street East, east of George V Street.

Expropriations

Expropriations

— 194 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture et l'élargissement des ruelles sises dans le quadrilatère borné par l'avenue de Lorimier, la rue Tillemont, l'avenue des Érables et la rue Villeray, et de voter un crédit de \$5,080.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to open and widen the lanes in the quadrilateral bounded by de Lorimier Avenue, Tillemont Street, des Érables Avenue and Villeray Street, and to vote a credit of \$5,080.00 for such purpose.

— 195 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle nord-est des rues Saint-Patrick et Bridge, et pour l'élargissement de la rue Bridge, à l'ouest de la rue Wellington, et de voter un crédit de \$39,665.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to establish a cut corner at the north-east corner of Saint Patrick and Bridge Streets, and to widen Bridge Street, west of Wellington Street, and to vote a credit of \$39,665.00 for such purpose.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 196 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture des ruelles situées à l'ouest de la rue Angers, entre les rues Jacques-Hertel et de Biencourt, et de voter un crédit de \$5,225.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to open lanes west of Angers Street, between Jacques-Hertel and Biencourt Streets, and to vote a credit of \$5,225.00 for such purpose.

— 197 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour le prolongement de la rue Poincaré, entre la rue McDuff et le boulevard Henri-Bourassa (projeté), et de voter un crédit de \$4,665.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to extend Poincaré Street, between McDuff Street and Henri-Bourassa Boulevard (projected), and to vote a credit of \$4,665.00 for such purpose.

— 198 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable d'immeubles requis

a) pour un droit de passage pour l'installation d'un égout dans une lisière de terrain longeant le côté nord des voies de la compagnie des chemins de fer nationaux, entre le boulevard Persillier et la ligne est du lot no 351-345;

b) pour l'ouverture de la rue de Port-Royal, à l'ouest de la rue Meilleur; et

c) pour l'ouverture d'une rue entre la rue de Port-Royal et les voies de la compagnie des chemins de fer nationaux, à l'ouest de l'avenue McEachran,

et de voter un crédit de \$8,650.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of immovables required

a) for a right of way for the laying of a sewer in a strip of land along the north side of the tracks of the Canadian National Company, between Persillier Boulevard and the east line of lot No. 351-345;

b) to open Port-Royal Street, west of Meilleur Street; and

c) to open a street between Port-Royal Street and the tracks of the Canadian National Railways Company, west of McEachran Avenue,

and to vote a credit of \$8,650.00 for such purpose.

— 199 —

A l'effet de décréter l'acquisition de l'immeuble requis pour l'élargissement de la rue des Seigneurs, au sud de la rue Basin, et de voter un crédit de \$1,775.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovable required to widen des Seigneurs Street, south of Basin Street, and to vote a credit of \$1,775.00 for such purpose.

— 200 —

A l'effet de décréter l'acquisition d'une partie du lot no 1722-B du cadastre du quartier Saint-Antoine, requise pour l'élargissement de la rue Simpson, à sa rencontre avec l'avenue Pine, et de voter un crédit de \$220.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of part of lot No. 1722-B of the cadastre of Saint-Antoine Ward, required to widen Simpson Street, at its junction with Pine Avenue, and to vote a credit of \$220.00 for such purpose.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 201 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Boyce, entre le boulevard Pie IX, et la rue Bourbonnière, et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la rue Sherbrooke, et de voter un crédit de \$430,683.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Boyce Street, between Pie IX Boulevard and Bourbonnière Street, and its extension westward to Sherbrooke Street, and to vote a credit of \$430,683.00 for such purpose.

— 202 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Saint-Patrick, entre les rues Pitt et Angers, et pour son ouverture à l'ouest de l'avenue Gilmore, ainsi qu'au nord de la rue Cabot, et de voter un crédit de \$203,193.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to open and widen Saint Patrick Street, between Pitt and Angers Streets, and to open it west of Gilmore Avenue and north of Cabot Street, and to vote a credit of \$203,193.00 for such purpose.

— 203 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue de Montigny, sur le côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, et de voter un crédit de \$204,870.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen de Montigny Street, on the north side, between Saint-Laurent Boulevard and Saint-Dominique Street, and to vote a credit of \$204,870.00 for such purpose.

— 204 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'élargissement de la rue Bélanger, sur le côté nord, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André, et de voter un crédit de \$11,600.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovable required to widen Bélanger Street, on the north side, between Saint-Hubert and Saint-André Streets, and to vote a credit of \$11,600.00 for such purpose.

— 205 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour

a) l'élargissement de la rue du Havre, au sud de la rue Ontario, et pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle sud-ouest de ces deux rues; et

b) un meilleur aménagement des abords de la rue Ontario, à l'ouest de la rue du Havre

et de voter un crédit de \$73,420.00 à ces fins.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to

a) widen du Havre Street, south of Ontario Street, and to lay out a cut corner at the southwest corner of these two streets; and

b) for a better lay out of the approaches of Ontario Street west of du Havre Street,

and to vote a credit of \$73,420.00 for such purpose.

— 206 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'établissement de pans coupés aux angles sud-est et sud-ouest des rues Clark et Sainte-Catherine, et de voter un crédit de \$915.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to lay out cut corners at the southwest and southeast corners of Clark and Sainte-Catherine Streets, and to vote a credit of \$915.00 for such purpose.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 207 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle sud-ouest des rues Wellington et des Sœurs Grises, et de voter un crédit de \$1,745.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to lay out a cut corner at the southwest corner of Wellington and des Sœurs Grises Streets, and to vote a credit of \$1,745.00 for such purpose.

— 208 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Masson, entre l'avenue de Lorimier et la rue d'Iberville, aux angles nord-est et sud-ouest de l'avenue de Lorimier et à l'angle nord-ouest de la rue Fullum, et de voter le crédit exigé à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Masson Street, between de Lorimier Avenue and Iberville Street, at the northeast and southwest corners of de Lorimier Avenue, and at the northwest corner of Fullum Street, and to vote the credit required for such purpose.

— 209 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Saint-George, entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester, et de voter le crédit exigé à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Saint George Street, between Sainte-Catherine and Dorchester Streets, and to vote the credit required for such purpose.

— 210 —

A l'effet de décréter l'acquisition des lots nos 476-777 et 476-778 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, situés du côté ouest de l'avenue Louis-Hébert, au sud du boulevard Métropolitain, et requis pour un meilleur aménagement des abords dudit boulevard.

To ordain the acquisition of lots Nos. 476-777 and 476-778 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, located on the west side of Louis-Hébert Avenue, south of Metropolitan Boulevard, and required for a better arrangement of the approaches of said Boulevard.

— 211 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis

- 1) pour le prolongement du boulevard Rosemont en gagnant l'est jusqu'au terrain du C.N.R. et de voter un crédit de \$7,485.00 à cette fin; et
- 2) pour l'ouverture de la rue Beaubien, entre la limite est de la terre n° 18 et la limite est de la Cité, et de voter un crédit de \$70,990.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required

- 1) for the extension of Rosemont Boulevard eastward to the land of the C.N.R. and to vote a credit of \$7,485.00 for such purpose; and
- 2) to open Beaubien Street, between the east limit of farm No. 18 and the east limit of the City, and to vote a credit of \$70,990.00 for such purpose.

— 212 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour un droit de passage pour l'installation et l'entretien de services d'utilité publique sur une lisière de terrain située au sud du boulevard Rosemont, à l'est de l'avenue des Chênes.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required for a right of way for the installation and maintenance of public utility services on a strip of land located south of Rosemont Boulevard, east of des Chênes Avenue.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 213 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement projeté d'une partie de la rue Roy, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue de Bullion, et de voter le crédit nécessaire à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required for the projected widening of part of Roy Street, between Saint-Laurent Boulevard and de Bullion Street, and to vote the credit required for such purpose.

— 214 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue L.-O. David vers l'ouest jusqu'à la rue Garnier, et de voter un crédit de ~~\$685.00~~ à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to extend L.-O. David Street westward to Garnier Street, and to vote a credit of ~~\$685.00~~ for such purpose.

— 215 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour le raccordement du chemin Queen Mary à l'avenue Guyard, à l'ouest de l'intersection de l'avenue Decelles, et de voter le crédit nécessaire à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to connect Queen Mary Road with Guyard Avenue, west of the intersection of Decelles Avenue, and to vote the credit required for such purpose.

— 216 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Lepailleur, au nord de la rue Ontario, et de voter un crédit de ~~\$100.00~~ à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to open Lepailleur, north of Ontario Street, and to vote a credit of ~~\$100.00~~ for such purpose.

— 217 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour la construction de l'égout collecteur Mercier, et de voter un crédit de \$325.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to lay the Mercier collector sewer, and to vote a credit of \$325.00 for such purpose.

— 218 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue André-Jobin jusqu'au boulevard Henri-Bourassa, et de voter un crédit de \$3,220.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to open André-Jobin Street to Henri-Bourassa Boulevard, and to vote a credit of \$3,220.00 for such purpose.

— 219 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles situés au sud de la rue Sherbrooke, entre le boulevard Bernard et la rue Desmarceaux.

To ordain the acquisition and prior possession of certain immovables located south of Sherbrooke Street, between Bernard Boulevard and Desmarceaux Street.

— 220 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des lots nos 96-227, 96-240 et 96-253 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges.

To ordain the acquisition and prior possession of lots Nos. 96-227, 96-240 and 96-253 of the cadastre of the incorporated village of Côte-des-Neiges.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 221 —

A l'effet d'imputer sur le budget de l'exercice 1957-58 la somme de \$549,483.00 représentant la valeur des résidus de terrains expropriés pour l'élargissement de la rue Dorchester, entre les rues Guy et Windsor et entre les square Beaver Hall et l'avenue de Lorimier.

To charge on the budget for the fiscal year 1957-58 the sum of \$549,483.00 representing the value of the residues of land expropriated for the widening of Dorchester Street, between Guy and Windsor Streets and between Beaver Hall Square and de Lorimier Avenue.

— 222 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$29.16 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement du chemin de la Côte des Neiges (côté est), entre le chemin Queen Mary et la rue Swail, et du chemin Queen Mary (côté nord), entre le chemin de la Côte des Neiges et l'avenue Gatineau.

To vote an additional credit of \$29.16 for the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Côte des Neiges Road (east side), between Queen Mary Road and Swail Street, and Queen Mary Road (north side), between Côte des Neiges Road and Gatineau Avenue.

— 223 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$648,677.59 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement du chemin de la Côte des Neiges, entre l'avenue Gatineau et le chemin Remembrance.

To vote an additional credit of \$648,677.59 for the acquisition of the immovables required to widen Côte des Neiges Road, between Gatineau Avenue and Remembrance Road.

— 224 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$17,099.67 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Beaugrand, au nord de la rue Sherbrooke.

To vote an additional credit of \$17,099.67 for the acquisition and prior possession of the immovables required to open Beaugrand Street, north of Sherbrooke Street.

— 225 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$375.43 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Louvain, entre la rue Foucher et la rue Saint-Hubert.

To vote an additional credit of \$375.43 to acquire the immovables required to open and widen Louvain Street, between Foucher and Saint-Hubert Streets.

— 226 —

A l'effet de voter des crédits supplémentaires a) de \$67,959.79 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Pasteur, entre la rue de Louisbourg et le prolongement vers l'est de l'avenue Élie-Blanchard ainsi que pour le prolongement des rues Nicolas-Perrot, Capitaine-Bernier, Charles-Gill, Mesplet, Victor-Doré, Benjamin-Sulte et des avenues Élie-Blanchard, Laure-Conan, Étienne-Parent vers l'est jusqu'à la rue Pasteur (projetée);

To vote additional credits a) of \$67,959.79 for the acquisition and prior possession of the immovables required to open Pasteur Street, between Louisbourg and the extension eastward of Élie-Blanchard Avenue and for the extension of Nicolas-Perrot, Capitaine-Bernier, Charles-Gill, Mesplet, Victor-Doré, Benjamin-Sulte Streets and Élie-Blanchard, Laure-Conan, Étienne-Parent Avenues eastward to Pasteur Street (projected);

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

b) de \$24,382.55 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Dudemaine, entre la rue Pasteur projetée et l'avenue du Bois-de-Boulogne.

b) of \$24,382.55 for the acquisition and prior possession of the immovables required to open Dudemaine Street, between projected Pasteur Street and Bois-de-Boulogne Avenue.

— 227 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 15 novembre 1955 décrétant l'acquisition et la possession préalable d'immeubles requis pour l'amélioration des approches du pont Jacques-Cartier.

To amend the resolution of Council dated 15th November 1955 ordaining the acquisition and prior possession of the immovables required to improve the approaches of Jacques-Cartier Bridge.

Crédits supplémentaires

Supplementary credits

— 228 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Beaubien, d'un point situé à l'est de la rue de Laroche en gagnant l'est, jusqu'à l'égout existant.

To vote an additional credit of \$200.00 to lay a sewer in Beaubien Street, from a point east of de la Roche Street eastward to the existing sewer.

— 229 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de Grand boulevard, entre l'avenue de Terrebonne et le boulevard Monkland (là où requis).

To vote an additional credit of \$700.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Grand Boulevard, between Terrebonne Avenue and Monkland Boulevard (where required).

— 230 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,216.59 pour la construction d'un égout dans la ruelle Aubut, située au sud de la rue Saint-Antoine, de la rue Fulford à un point situé à l'est de la rue Dominion.

To vote an additional credit of \$1,216.59 to lay a sewer in Aubut Lane, south of Saint-Antoine Street, from Fulford Street to a point east of Dominion Street.

Lignes homologuées

Homologated lines

— 231 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure pour l'effacement des lignes homologuées sur la rue Edgehill, entre la rue Dorchester et la rue des Seigneurs.

To instruct the City Attorneys to make the procedure to erase homologated lines on Edgehill Street, between Dorchester Street and des Seigneurs Street.

— 232 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées le 17 juillet 1953 sur la rue Jeanne, depuis le côté ouest de la rue Grenet jusqu'à la rue Lachapelle.

To instruct the City Attorneys to make the procedure required to erase lines homologated on July 17th, 1953 on Jeanne Street, from the west side of Grenet Street to Lachapelle Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 233 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées le 13 juin 1952 en vue de l'élargissement de la rue McGregor, au carrefour du chemin de la Côte des Neiges, et pour l'établissement d'un pan coupé à cet endroit.

To instruct the City Attorneys to make the necessary procedure to erase lines homologated on June 13th, 1952 to widen McGregor Street at the Côte des Neiges Road junction and to establish a cut corner at that site.

— 234 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées le 16 septembre 1887, sur la rue Talon, entre les rues Sherbrooke et Rachel.

To instruct the City Attorneys to make the procedure required to erase lines homologated on September 16th, 1887, on Talon Street, between Sherbrooke and Rachel Streets.

— 235 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées dans l'espace borné par le boulevard Rosemont, la 16e Avenue, la rue Beaubien et le boulevard Pie IX.

To instruct the City attorneys to make the procedure required to erase homologated lines in the area bounded by Rosemont Boulevard, 16th Avenue, Beaubien Street and Pie IX Boulevard.

*Octroi de contrats**Award of contracts*

— 236 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Alphonse Gratton, Inc., le contrat pour la construction d'un atelier et magasin à la cour Western, au prix total approximatif de \$530,325.00, et de voter un crédit de \$750,000.00 à cette fin.

To award to the lowest tenderer, Alphonse Gratton, Inc., the contract for the construction of a shop and store at Western yard, at the cost of \$530,325.00, and to vote a credit of \$750,000.00 for such purpose.

— 237 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Spino Construction Limited, le contrat pour la construction de la 4ème section de l'égout collecteur du ruisseau Molson, au prix total approximatif de \$1,242,860.00, et de voter un crédit de \$1,470,000.00 à cette fin.

To award to the lowest tenderer, Spino Construction Limited, the contract for the construction of the 4th section of the Molson Creek collector sewer, at the total approximate price of \$1,242,860.00 and to vote a credit of \$1,470,000.00 for such purpose.

— 238 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Drummond McCall & Co. Limited, le contrat pour la fourniture de vannes, au prix de \$9,173.60, et de voter un crédit de \$10,000.00 à cette fin.

To award to the lowest tenderer, Drummond McCall & Co. Limited, the contract for the supply of valves, at the price of \$9,173.60 and to vote a credit of \$10,000.00 for such purpose.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 239 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Drummond McCall & Co. Limited, le contrat pour la fourniture de vannes aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de \$123,982.48, et de voter un crédit de \$126,000.00 à cette fin.

To award to the lowest tenderer, Drummond McCall & Co. Limited, the contract for the supply of valves, at the prices of its tender, that is at the total approximate price of \$123,982.48, and to vote a credit of \$126,000.00 for such purpose.

*Octroi de privilège**Granting of privilege*

— 240 —

A l'effet d'accorder à J. Gordon Waste Paper Co., le privilège exclusif de récupérer des matières de rebut sur les dépotoirs municipaux, pour une période de douze mois, en considération du paiement d'une somme de \$5,200.00.

To grant to J. Gordon Waste Paper Co. the exclusive privilege of salvaging waste matters on municipal dumps, for a period of twelve months, on payment of a sum of \$5,200.00.

*Octroi de subvention**Granting of subsidy*

— 241 —

A l'effet d'accorder une subvention de \$5,000.00 à l'Agence Duvernay Inc. (Société St-Jean-Baptiste de Montréal).

To grant a subsidy of \$5,000.00 to Agence Duvernay Inc. (Société St-Jean-Baptiste de Montréal).

*Études préliminaires etc.**Preliminary studies etc.*

— 242 —

A l'effet de voter un crédit de \$200,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans et cahiers des charges etc., en vue de la construction de viaducs sous les voies de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, à la rue Masson et au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$200,000.00 to cover the cost of the preliminary studies and the preparation of the plans and specifications etc., to erect a viaduct under the tracks of the Canadian Pacific Railway Company, at Masson Street and at Henri-Bourassa Boulevard.

— 243 —

A l'effet de voter un crédit de \$60,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans, etc., en vue de la construction d'une nouvelle rampe d'accès entre l'île Sainte-Hélène et le pont Jacques-Cartier.

To vote a credit of \$60,000.00 to cover the cost of the preliminary studies and the preparation of the plans, etc., for the construction of a new access ramp between Saint Helen Island and Jacques-Cartier Bridge.

— 244 —

A l'effet de voter un crédit de \$200,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans etc., en vue de la construction d'un système à trois niveaux d'étagement des voies à l'intersection des avenues Park et Pine.

To vote a credit of \$200,000.00 to cover the cost of the preliminary studies and the preparation of plans etc., for the construction of a three-level grade separation at the intersection of Park and Pine Avenues.

orma-

delay
o theapply
com-enlar-
bound.plish-
h.

ction

tram-

xten-
st.

fall-

the

the

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 245 —

A l'effet de voter un crédit de \$175,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans etc., en vue de la construction d'une route sur le Mont-Royal.

To vote a credit of \$175,000.00 to cover the cost of the preliminary studies and the preparation of the plans etc., for the construction of a road on Mount Royal.

Projets de règlements

— 246 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 333, intitulé "Règlement pour empêcher que les piétons ou la circulation ne soient entravés et la paix publique troublée dans les rues, ruelles et places publiques de la Cité", tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 333, entitled: "By-law to prevent the obstruction of pedestrians or traffic and the disturbance of the public peace in the streets, lanes, highways and public places in the City", as amended.

— 247 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 129 concernant les abattoirs, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 129 concerning abattoirs, as amended.

— 248 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2110 intitulé "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning By-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards, as amended.

— 249 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1682 décrétant la création d'un service d'urbanisme, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1682 ordaining the creation of a City Planning Department, as amended.

— 250 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1489 concernant la hauteur maximum des bâtiments dans certaines parties de la Cité, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1489 concerning the maximum height of buildings in certain parts of the City, as amended.

— 251 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

Draft by-laws

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 252 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de permettre à la Banque Royale du Canada et à Globe Realty Corporation Limited de construire et maintenir une passerelle au-dessus de la rue Dollard.

Submitting a draft by-law to allow the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited to erect and maintain a foot-bridge over Dollard Street.

— 253 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de discontinuer et de fermer la rue de la Merci, et une partie de l'avenue Norwood.

Submitting a draft by-law to discontinue and close de la Merci Street and part of Norwood Avenue.

— 254 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2335 permettant à Carling's Red Cap Brewery Limited de faire construire et exploiter par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique une voie de service en bordure de l'avenue Henri-Julien pour desservir l'établissement qui sera sis sur le côté ouest du droit de passage de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2335 allowing Carling's Red Cap Brewery Limited to have constructed and operated by the Canadian Pacific Railway a siding along Henri-Julien Avenue to serve the establishment which will be located on the west side of the right of way of the Canadian Pacific Railway Company.

— 255 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2311 intitulé "Règlement imposant un alignement de construction sur certaines rues, ainsi qu'au croisement des voies publiques et dans les ruelles.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2311 entitled: "By-law to require a building line on certain streets, and at the intersections of streets, and in lanes."

— 256 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2102 intitulé "Règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la Côte du Beaver Hall et la rue de la Visitation", tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2102 entitled: "Zoning by-law for Dorchester Street, between Beaver Hall Hill and Visitation Street", as amended.

— 257 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2152 intitulé "Règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la rue Guy et la Côte du Beaver Hall", tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2152 entitled: "Zoning by-law for Dorchester Street, between Guy Street and Beaver Hall Hill", as amended.

— 258 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2001 constituant une caisse de retraite pour certains employés de la Cité de Montréal, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2001 constituting a superannuation fund for certain employees of the City of Montréal, as amended.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

Approbation d'actes

Approval of deeds

— 259 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte ~~permet~~ permettant à la Banque Royale du Canada et à Globe Realty Corporation Limited de construire et maintenir une passerelle au-dessus de la rue Dollard.

To approve a draft deed allowing the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited to erect and maintain a foot-bridge over Dollard Street.

— 260 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité permet à la Compagnie Thrift Stores Limited de poser deux tuyaux à l'eau au-dessous et à travers le chemin Goyer.

To approve a draft deed whereby the City allows Thrift Stores Limited to lay two water mains under and across Goyer Road.

— 261 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte relativement au drainage d'une partie du territoire de la Ville de Montréal-Ouest.

To approve a draft deed relating to the drainage of part of the territory of the Town of Montréal West.

— 262 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel M. Uldéric Lafrance et Mme Gisèle Brault-Caron cèdent à la Cité, à certaines conditions, une partie du lot no 484 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

To approve a draft deed whereby Mr. Uldéric Lafrance and Mrs. Gisèle Brault-Caron cede to the City, on certain conditions, part of lot No. 484 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

— 263 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition, de la Commission de Transport de Montréal, au prix de \$25.00, d'une lisière de terrain située à l'angle sud-ouest de la rue Hochelaga et de la rue de Ville-Marie.

To approve a draft deed of acquisition, from the Montréal Transportation Commission, at the price of \$25.00, of a strip of land at the southwest corner of Hochelaga Street and Ville-Marie Street.

— 264 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité

To approve a draft deed whereby the City

a) renonce au droit de retour qu'elle s'était réservé dans certains terrains cédés à la Clinique BCG de Montréal; et

a) renounces its right of retrocession which it had reserved on certain pieces of land ceded to the BCG Clinic of Montréal; and

b) assujettit à ce droit de retour d'autres terrains obtenus par ladite Clinique en échange des terrains précités.

b) subjects to this right of retrocession other pieces of land obtained by the said Clinic in exchange for the above-mentioned pieces of land.

— 265 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité consent au dépôt d'un plan de redivision de certains terrains vendus à Attica Builders Limited.

To approve a draft deed whereby the City agrees to the deposit of a redivision plan of certain lots sold to Attica Builders Limited.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 266 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité ratifie la vente à l'enchère à Attica Builders Incorporated, Milmar Construction Incorporated et The Gant Construction Company Limited, au prix de \$152,000.00, d'une lisière de terrain borné par la place du Marché, le boulevard Saint-Laurent, la rue Dorchester et la rue Saint-Dominique.

To approve a draft deed whereby the City ratifies the sale by auction to Attica Builders Incorporated, Milmar Construction Incorporated and The Gant Construction Company Limited, at the price of \$152,000.00, of a strip of land bounded by Market Place, Saint-Laurent Boulevard, Dorchester Street and Saint-Dominique Street.

— 267 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition de M. Walter Hodder, au prix de \$500.00, d'une lisière de terrain ayant front sur la rue Norwood.

To approve a draft deed of acquisition from Mr. Walter Hodder, at the price of \$500.00, of a strip of land fronting on Norwood Street.

— 268 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition de Quemont Construction Inc., au prix de \$293.35, d'une lisière de terrain ayant front sur le boulevard O'Brien, et requise pour l'élargissement de ce boulevard, entre la limite sud de la Ville et la rue Dudemaine.

To approve a draft deed of acquisition from Quemont Construction Inc., at the price of \$293.35, of a strip of land fronting on O'Brien Boulevard and required to widen this Boulevard, between the south limit of the City and Dudemaine Street.

— 269 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition de la compagnie de chemins de fer Canadien du Pacifique, au prix de \$1,471.20, d'une lisière de terrain située à l'angle nord-est du chemin Upper Lachine et du boulevard Décarie, requise pour l'aménagement d'un pan coupé.

To approve a draft deed of acquisition, from the Canadian Pacific Railway Company, at the price of \$1,471.20, of a strip of land located at the northeast corner of Upper Lachine Road and Décarie Boulevard, required to lay out a cut corner.

— 270 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre la Cité et Les Frères Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu.

To approve a draft deed of exchange of certain lots between the City and Les Frères Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu.

— 271 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte permettant à Ferro-Metal Limited d'installer une conduite à vapeur au-dessus du lot no 344 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent.

To approve a draft deed to allow Ferro-Metal Limited to install a steam pipe over lot No. 344 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent.

— 272 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte concernant l'abandon d'un égout et l'usage d'une conduite d'eau dans l'ancienne rue Alma, etc.

To approve a draft deed concerning the abandonment of a sewer and the use of a water main in former Alma Street, etc.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956.
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 273 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité acquiert, au prix de \$166,500.00, les immeubles qui constituent le terrain de jeux Saint-Alphonse-d'Youville, et de voter le crédit nécessaire à cette fin.

To approve a draft deed whereby the City acquires, at the price of \$166,500.00, the immovables constituting the Saint-Alphonse d'Youville playground, and to vote the credit required for such purpose.

— 274 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte de correction du contrat intervenu entre la Cité et Carling's Red Cap Brewery Limited, relativement à la construction et à l'exploitation par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique d'une voie de service en bordure de l'avenue Henri-Julien pour desservir l'établissement sis sur le droit de passage de ladite compagnie de chemin de fer.

To approve a draft deed of correction of the contract passed between the City and Carling's Red Cap Brewery Limited, in connection with the construction and operation by the Canadian Pacific Railway Company of a siding along Henri-Julien Avenue to serve the establishment located on the right of way of the said railway company.

— 275 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité acquiert, pour fins de parc, des terrains que l'Université McGill possède sur l'avenue Pine, à l'est du gymnase Sir Arthur Currie.

To approve a draft deed whereby the City acquires, for park purposes, the land which McGill University owns on Pine Avenue, east of the Sir Arthur Currie Memorial.

— 276 —

A l'effet d'approuver un projet de convention pour la fourniture, pour une période de cinq ans d'énergie électrique, dans le parc Henri-Julien.

To approve a draft agreement for the supply, for a period of five years, of electric power, in Henri-Julien Park.

— 277 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition des lots nos 76-332, 76-P.357 and 53-74 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga situés au nord de la rue Hochelaga entre la rue Préfontaine et Dézéry.

To approve a draft deed of acquisition of lots Nos. 76-332, 76-P.357 and 53-74 of the cadastre of the incorporated village of Hochelaga, north of Hochelaga, between Préfontaine and Dézéry Streets.

— 278 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains immeubles entre la Cité et Shawinigan Realities Limited.

To approve a draft deed of exchange of certain immovables between the City and Shawinigan Realities Limited.

— 279 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente de certains immeubles à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

To approve a draft deed of sale of certain immovables to the Catholic School Commission of Montréal.

— 280 —

Garantie d'emprunt

A l'effet d'autoriser le Comité exécutif à garantir un emprunt de \$9,000,000.00 que la Commission de Transport de Montréal projette de contracter, etc.

Guarantee of loan

To authorize the Executive Committee to guarantee a loan of \$9,000,000.00 which the Montreal Transportation Commission intends to contract, etc.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

Noms de rues

Street names

— 281 —

A l'effet de dénommer certaines voies et places publiques, et de changer le nom d'autres voies.

To name certain streets and public places, and to change the names of other streets.

Nominations

Appointments

— 282 —

A l'effet de nommer les vérificateurs prévus par le règlement 1981 créant la Commission de Transport de Montréal.

To appoint the auditors provided for in By-law No. 1981 creating the Montreal Transportation Commission.

— 283 —

A l'effet de nommer M. Lucien L'Allier membre de la Commission des Services Électriques de la Cité de Montréal, en remplacement de M. de Gaspé Beaubien, démissionnaire.

To appoint Mr. Lucien L'Allier member of the Electrical Commission of the City of Montréal, to replace Mr. de Gaspé Beaubien, who has resigned.

Rapports de Comité, etc.

Reports of Committee, etc.

— 284 —

Soumettant le rapport du Comité nommé pour étudier la question des tarifs et les dispositions du règlement no 1981 concernant la Commission de Transport de Montréal.

Submitting the report of the Committee appointed to study the question of tariffs and the provisions of By-law No. 1981 concerning the Montreal Transportation Commission.

— 285 —

Rapport des vérificateurs nommés en vertu du règlement no 1735 sur les états financiers de la Cité au 30 avril 1956.

Report of the auditors appointed in virtue of By-law No. 1735 on the financial statements of the City as of April 30th, 1956.

— 286 —

Avis de motions.

Notices of motions.

MOTIONS

MOTIONS

— 287 —

Conseiller E.-T. Asselin. — Relativement à l'établissement d'une succursale de la bibliothèque municipale dans l'ouest de la ville.

Councillor E. T. Asselin. — Concerning the establishment of a branch of the municipal library in the western section of the City.

— 288 —

Conseiller E.-T. Asselin. — Relativement à l'organisation de la défense civile.

Councillor E. T. Asselin. — Concerning the Civil Defence organization.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 289 —

Conseiller Laberge. — Relativement à la nomination d'une commission pour étudier l'organisation de la Cour municipale.

Councillor Laberge. — Concerning the appointment of a commission to study the organization of the Municipal Court.

— 290 —

Conseiller A. Desmarais. — Relativement à un dépôt devant accompagner chaque plainte à l'encontre du rôle d'évaluation.

Councillor A. Desmarais. — Concerning a deposit to accompany each complaint against the valuation roll.

— 291 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à l'établissement d'un parc de stationnement dans la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix.

Councillor Gagliardi. — Concerning the establishment of a parking ground in Saint-Jean-de-la-Croix Parish.

— 292 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à une meilleure distribution de la circulation sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Saint-Viateur.

Councillor Gagliardi. — Concerning a better distribution of traffic on Saint-Laurent Boulevard, between Beaubien and Saint-Viateur Streets.

— 293 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à la construction d'un centre de loisirs dans la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix.

Councillor Gagliardi. — Concerning the erection of a Recreation center in Saint-Jean-de-la-Croix Parish.

— 294 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à l'établissement d'un terrain de jeux sur la rue Mozart, en face de la rue Waverley.

Councillor Gagliardi. — Concerning the establishment of a playground on Mozart Street, opposite Waverley Street.

— 295 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à la répartition des sommes provenant des règlements d'emprunt.

Councillor Gagliardi. — Concerning the apportionment of the funds from loan by-laws.

— 296 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à l'aménagement en parc public d'un emplacement sur le boulevard Saint-Laurent, au sud de la rue Beaubien.

Councillor Gagliardi. — Concerning the laying-out of a public park on a site on Saint-Laurent Boulevard, south of Beaubien Street.

— 297 —

Conseiller Hanley. — Relativement à l'éclairage des parcs Marguerite-Bourgeoys et Grand Trunk.

Councillor Hanley. — Concerning the lighting in Marguerite-Bourgeoys and Grand Trunk Parks.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 298 —

Conseiller Hanley. — Relativement à la demande de soumissions pour la construction du centre Saint-Gabriel.

Councillor Hanley. — Concerning the calling for tenders for the construction of the Centre Saint-Gabriel.

— 299 —

Conseiller Healy. — Relativement aux eaux d'égout provenant de la rivière Saint-Pierre.

Councillor Healy. — Concerning the sewerage coming from Saint-Pierre River.

— 300 —

Conseiller Healy. — Relativement à l'incinération des déchets du dépotoir de la Pointe-Saint-Charles.

Councillor Healy. — Concerning the incineration of the garbage in Pointe-Saint-Charles dump.

— 301 —

Conseiller O'Flaherty. — Relativement au zonage pour fins domiciliaires des rues Bourgeoys, Charron et Ash, de la rue LeBer aux limites sud de la cité.

Councillor O'Flaherty. — Concerning the zoning for residential purposes of Bourgeoys, Charron and Ash Streets, from LeBer Street to the southern limits of the City.

— 302 —

Conseiller E. Pigeon. — Relativement à l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Roy et Saint-André.

Councillor E. Pigeon. — Concerning the installation of traffic lights at the intersection of Roy and Saint-André Streets.

— 303 —

Conseiller Boissonnault. — Relativement à la nomination d'un comité pour étudier les problèmes de l'enlèvement de la neige.

Councillor Boissonnault. — Concerning the appointment of a committee to study snow removal problems.

— 304 —

Conseiller Bonnier. — Relativement à certains commentaires sur les modifications aux règlements de zonage.

Councillor Bonnier. — Concerning certain remarks on the amendments to zoning by-laws.

— 305 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à l'expropriation des ruelles dans les quartiers Saint-Jean et Montcalm.

Councillor Gagliardi. — Concerning the expropriation of lanes in Saint John and Montcalm Wards.

— 306 —

Conseiller Laberge. — Relativement au contrôle de la circulation à l'intersection des rues Holt et d'Iberville.

Councillor Laberge. — Concerning traffic control at the intersection of Holt and d'Iberville Streets.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 307 —

Conseiller Lafaille. — Relativement à certaines dispositions du règlement 2001 concernant une caisse de retraite pour certains employés de la Cité.

Councillor Lafaille. — Concerning certain provisions of By-law 2001 relating to a superannuation fund for certain employees of the City.

— 308 —

Conseiller Mayer. — Relativement au mur exposé d'un bâtiment après démolition de la construction voisine.

Councillor Mayer. — Concerning the exposed wall of a building after demolition of the adjoining construction.

— 309 —

Conseiller Mayer. — Relativement à l'indication des changements dans les projets de règlements d'amendement.

Councillor Mayer. — Concerning the indication of changes in amendment draft by-laws.

— 310 —

Conseiller E. Pigeon. — Relativement au secteur de la rue Berri.

Councillor E. Pigeon. — Concerning the Berri Street sector.

— 311 —

Conseiller A. Tremblay. — Relativement à la création d'un comité pour étudier la situation du service de la police.

Councillor A. Tremblay. — Concerning the creation of a committee to study the situation in the Police Department.

— 312 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au zonage de la rue Marquette, entre les rues Saint-Zotique et Beaubien.

Councillor Gagliardi. — Concerning the zoning of Marquette Street, between Saint-Zotique and Beaubien Streets.

— 313 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au zonage des intersections des rues Papineau et Villeray.

Councillor Gagliardi. — Concerning the zoning of the intersections of Papineau and Villeray Streets.

— 314 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au service du bien-être social et à la Loi de l'Assistance publique.

Councillor Gagliardi. — Concerning the Social Welfare Department and the Public Charities Act.

— 315 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement aux permis et privilèges et aux honoraires exigés.

Councillor Gagliardi. — Concerning permits and privileges and the fees required.

— 316 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au mode d'administration de la Cité.

Councillor Gagliardi. — Concerning the City's system of administration.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 317 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à la formation d'un comité de la défense civile.

Councillor Gagliardi. — Concerning the formation of a Civil Defense Committee.

— 318 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au délai pour l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers.

Councillor Gagliardi. — Concerning the delay for transmission of the order of the day to the Councillors.

— 319 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à la fourniture aux conseillers d'une copie de la charte compilée jusqu'à date.

Councillor Gagliardi. — Concerning the supply to the Councillors of a copy of the Charter compiled to date.

— 320 —

Conseiller Grégoire. — Relativement à l'agrandissement du terrain de stationnement du marché Bonsecours.

Councillor Grégoire. — Concerning the enlargement of the Bonsecours Market parking ground.

— 321 —

Conseiller Hanley. — Relativement à l'établissement d'un terrain de jeux dans la paroisse Saint-Joseph.

Councillor Hanley. — Concerning the establishment of a playground in Saint-Joseph Parish.

— 322 —

Conseiller Hanley. — Relativement à la construction du Centre Saint-Gabriel.

Councillor Hanley. — Concerning the erection of the Centre Saint-Gabriel.

— 323 —

Conseiller Lanciault. — Relativement au prix de passage pour les étudiants sur les tramways.

Councillor Lanciault. — Concerning the tramway fares for students.

— 324 —

Conseiller Meunier. — Relativement au prolongement de la rue Dorchester jusqu'à la rue Frontenac.

Councillor Meunier. — Concerning the extension of Dorchester Street to Frontenac Street.

— 325 —

Conseiller Meunier. — Relativement aux matières qui tombent des véhicules sur la chaussée.

Councillor Meunier. — Concerning matters falling from vehicles on the roadway.

— 326 —

Conseiller J.-M. Savignac. — Relativement au nombre des propriétaires à Montréal.

Councillor J.-M. Savignac. — Concerning the number of proprietors in Montréal.

— 327 —

Conseiller J.-M. Savignac. — Relativement aux plaques des noms de rues.

Councillor J.-M. Savignac. — Concerning the street name plates.

SEANCE REGULIERE DU CONSEIL

tenue le MARDI, 4 septembre
1956 à 3 heures 30 de l'après-
midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au
fauteuil;

Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé,
O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, McDougall,
Kolber, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Lortie,
Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet,
Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet,
Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon,
Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt,
Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Aronoff,
Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault,
Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, A. Tremblay,
L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just,
Outerbridge, Boissonnault, Péloquin et David.

QUESTION DE PRIVILEGE

Au début de la présente séance, le conseiller A. Tremblay
soulève la question de privilège suivante:

"Un soi-disant journaliste qui fait plutôt métier d'insulteur
à gage dans une feuille de vingtième ordre, portait la semaine dernière,
contre moi-même, à mon titre de conseiller municipal, une accusation assez
précise à laquelle je crois devoir répondre.

J'oublie volontiers les injures dont l'article est farci.
L'auteur a donné la mesure de sa taille, et elle est petite. Je ne veux
pas non plus relever les faussetés nombreuses qui assaisonnent le tout;
elles sont évidentes pour quiconque vit à Montréal depuis quelques années.
L'auteur est apparemment le seul à ne pas savoir que j'ai moi-même quitté
la "Ligue" et que j'ai donné alors publiquement les motifs de ma décision.
Que l'on m'ait injurié après coup ne change rien aux faits.

Il y a cependant un paragraphe qui, non seulement est faux comme
les autres, mais tellement venimeux que je ne puis le passer sous silence,
c'est celui où l'on m'accuse d'être intervenu en faveur du "Casino Français"
et d'avoir tenté d'obtenir des "faveurs illégitimes".

Ma réponse est catégorique et j'espère être bien compris. J'amsis,
ni de près ni de loin, ni directement, ni indirectement, je n'ai été mêlé
à l'affaire du Casino Français. Je ne connais rien de cet établissement,
rien de ses propriétaires et j'ignorais même son nom avant qu'un vil
calomniateur le mentionne en y accolant le mien. C'est clair, c'est net
et c'est vrai.

Quant aux faveurs dont on parle, je ne dirai qu'un mot, je suis
intervenue souvent, j'ai fait de nombreuses démarches pour aider des
citoyens dans l'embarras, mais jamais, je n'ai demandé à qui que ce soit
de poser un geste, d'accomplir un acte qui fut en opposition à la justice
et au bon ordre.

Monsieur le maire, si j'ai fait cette mise au point, c'est
que je désire sauvegarder, dans la mesure du possible, une réputation que
je considère comme mon bien le plus précieux. Je n'ai pas la naïveté de
croire que les calomniateurs vont disparaître de la surface du globe et
que les menteurs commenceront demain matin à dire la vérité, Non.

REGULAR COUNCIL MEETING

held on TUESDAY, SEPTEMBER 4th,
1956, at 3:30 o'clock in the
afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau in the chair;

Councillors Seigler, ...

(for names, see opposite page)

QUESTION OF PRIVILEGE

At the opening of this meeting, Councillor A. Tremblay rose to
the following question of privilege:

"A so-called newspaperman whose occupation is, rather, gainfully to
insult people in a law-class 'sheet', last week made an accusation against
me as a City Councillor in terms precise enough to merit that I answer it.

I willingly forget the harsh remarks which garnish his article.
The writer was performing true to form and showed himself for what he is -
very small indeed. Nor do I wish to point up the many untruths with which
his story is replete: anyone who has lived in Montréal for a few years knows
them to be false. The writer is seemingly the only one who ignores the fact
that I have of my own accord abandoned the "League" and that at the time I
publicly gave the reasons for so doing. That I have been maligned afterwards
does not change the facts in any way.

There is however one paragraph which is not only false, like the
others, but so envenomed that I cannot let it go unnoticed: when he accuses
me of having intervened in behalf of the "Casino Français" and of having
sought to obtain "illegal favours".

My reply is categorical and I hope that it will be understood.
Never have I been closely or remotely, directly or indirectly, connected
with the Casino Français affair. I know nothing about that establishment;
I know nothing about its owners and I did not even know who they were until
a dastardly calumniator connected his name with mine. That is clear; it is
definite; and it is true.

As to the favours which are mentioned I shall only say one word:
I have often intervened and have gone to much trouble to help persons in
distress but I have never asked anyone to do anything, to take any steps
which were contrary to justice or good order.

Your Worship, if I have given this explanation it is because I
wish to preserve as far as possible, a reputation which I consider to be my
most valuable asset. I am not simple enough to believe that calumniators
will disappear from the face of the earth or that liars will from now on
begin telling the truth. No indeed!

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

J'ai passé l'âge des illusions. Je sais que toute sa vie le chien jappe et le crapaud bave, et quoique l'on fasse, on ne peut changer la nature ni de l'un ni de l'autre."

Je sais, monsieur le maire, que cet homme méprisable continuera sa besogne. Je puis vous assurer cependant qu'il ne m'empêchera pas de passer mon chemin droit et de faire mon devoir."

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre Des Marais,
il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 31 juillet 1956.

Ledit procès-verbal est en conséquence ratifié et signé par Son Honneur le maire et le greffier de la Cité.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 1er septembre.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que le conseiller Gérard NIDING soit nommé maire suppléant pour le présent terme.

Le conseiller Niding se lève et remercie chaleureusement les membres du Conseil de cette marque d'estime à son égard.

Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est soumise et lue:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Despatis, il est

RESOLU:- que les membres de ce Conseil désirent offrir au conseiller Emile PIGEON l'expression de leurs plus cordiales félicitations à l'occasion de sa récente élection comme maire de la municipalité de Bois-des-Filion.

3.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la démission du conseiller Gérard GAUTHIER de la catégorie "A".

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier et Moisan, il est

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

I have outgrown the age of illusions. I know that dogs will always bark and asses will always bray, and there is nothing that we can do to change their nature.

I know, Your Worship, that this contemptible person will continue his dirty work. However I wish to assure you that he cannot prevent me from continuing to follow the path dictated to me by righteousness and duty."

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day being read for the reading and approval of the minutes of the preceding meeting.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on July 31st 1956 be considered as read and ratified.

Said minutes were accordingly ratified and signed by His Worship the Mayor and the City Clerk.

2.- Article 2 of the order of the day being read to consider the appointment of the Acting Mayor for the term beginning on September 1st..

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that Councillor Gérard NIDING be appointed Acting Mayor for the present term.

Councillor Niding rose and warmly thanked the members of Council for the mark of confidence toward him.

By unanimous consent of Council, the following motion is submitted and read:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Despatis, it was

RESOLVED:- that the members of this Council wish to extend to Councillor Emile PIGEON their heartiest congratulations on his recent election as Mayor of the Municipality of Bois-des-Filion.

3.- Article 3 of the order of the day being read to consider the resignation of Councillor Gauthier of Class "A".

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier and Moisan, it was

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:- que la démission du conseiller Gérard GAUTHIER soit acceptée avec regret.

4.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114626 voir page 223 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

5.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114430 voir page 354 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2336 voir page 395 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et le préambule et les articles 1 à 14 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

6.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114601 voir page 354 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2337 voir page 395 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1 OCT 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1 OCT 1956

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

RESOLVED:- that the resignation of Councillor Gérard GAUTHIER be accepted with regret.

4.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter being the majority of the members present.

5.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law the preamble and articles 1 to 14 inclusively being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

6.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 règlements ci-dessus adoptés, la majorité pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents mais au moins 34 voix favorables.

7.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, l'étude de ce rapport est différée.

8.- Les articles 8 à 179 inclusivement de l'ordre du jour étant lus pour prendre en délibération les rapports suivants du Comité exécutif:

(Pour rapports voir pages 223 volume 49 des rapports)
à 306

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que lesdits rapports soient adoptés.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 172 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

A ce stage de la séance, le conseiller Lafaille, chef du Conseil, se lève et souhaite la bienvenue au conseiller J.-O. Asselin, de retour au Conseil, après une absence prolongée de maladie.

9.- L'article 180 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114625 voir page 306 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Simoneau, E. Hamelin,
L. Tremblay et Vachon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 17-18-19 SEP 1956
2,5

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 SEP 1956

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above 2 by-laws adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

7.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, the study of this report was deferred.

8.- Articles 8 to 179 inclusively of the order of the day being read to consider the following reports from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said reports be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the 172 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

At this phase of the meeting, Councillor Lafaille, Leader of Council, rose and welcomed Councillor J.-O. Asselin, returning to Council after an extended absence due to illness.

9.- Article 180 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Simoneau, E. Hamelin,
L. Tremblay and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Lafaille, Bonnier, Hanley, Despatis et O'Flaherty dissidents)

Son Honneur le maire déclare ledit rapport adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

10.- L'article 181 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif:

(Pour rapport 110248-1 voir page 306 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine et Vézeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lauriault,
Appuyés par les conseillers Sauvé et Lafaille,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

11.- L'article 182 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-1823 voir page 307 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyés par les conseillers Moore, Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare ledit rapport adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

12.- L'article 183 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112957-1 voir page 307 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Grégoire,
Bonnier, Godin et E. Pigeon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 SEP 1956
VP 433 Vol 291

VP 380 Vol 292

VP 383 Vol 291

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Lafaille, Bonnier, Hanley, Despatis and O'Flaherty dissenting)

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

10.- Article 181 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine and Vézeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lauriault,
Seconded by Councillors Sauvé and Lafaille,
it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

His Worship the Mayor declared that the above referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

11.- Article 182 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

12.- Article 183 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Grégoire,
Bonnier, Godin and E. Pigeon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 SEP 1956
VP 35 VOL 293

RESOLU:-

13.- L'article 184 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113705-1 voir page 307 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Grégoire,
Bonnier, Godin et E. Pigeon, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

14.- L'article 185 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1059 voir page 308 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

que ledit rapport soit adopté.

15.- L'article 186 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-1868 voir page 308 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Kliger, Vautelet,
A. Dupuis, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

16.- L'article 187 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif à l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 2 septembre 1952 votant un crédit de \$ 48,000 pour la construction d'un égout dans la rue Shearer, de la rue Grand Trunk à la rue Saint-Patrick.

(Pour rapport E-1065 voir page 308 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loïselle, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Crompt,
Appuyée par les conseillers Loïselle, Hanley, Simoneau,
Brown et O'Flaherty, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

13.- Article 184 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Grégoire,
Bonnier, Godin and E. Pigeon, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the two reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

14.- Article 185 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

15.- Article 186 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Kliger, Vautelet,
A. Dupuis, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the two above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

16.- Article 187 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee to amend the resolution of Council dated September 2nd, 1952 voting a credit of \$48,000.00 to lay a sewer in Shearer Street, from Grand Trunk Street to Saint Patrick Street.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loïselle,
O'Flaherty, Burrows, Hanley and Healy,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Crompt,
Seconded by Councillors Loïselle, Hanley, Simoneau,
Brown and O'Flaherty, it was

RESOLVED:-

that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

17.- L'article 188 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114631 voir page 308 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

18.- L'article 189 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112549-16 voir page 309 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Simoneau, E. Hamelin,
L. Tremblay et Vachon, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

19.- L'article 190 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114574- voir page 310 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier et Moisan, il est

que ledit rapport soit adopté.

20.- L'article 191 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110865-6 voir page 310 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Sauvé,
Lépine et Vézeau,

Que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 SEP 1956
Modifié 30 avril 1957
VP 135Vd 294
art 151

RESOLU:-

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 SEP 1956

RESOLU:-

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

17.- Article 188 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

18.- Article 189 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Simoneau, E. Hamelin,
L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

19.- Article 190 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier and Moisan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

20.- Article 191 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault, Sauvé,
Lépine and Vézeau,

That said report be adopted.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

21.- L'article 192 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1044-1 voir page 310 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

22.- L'article 193 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113813-1 voir page 311 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, i

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

23.- L'article 194 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113931 voir page 311 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Tozzi, Labelle,
Clouette, Gagliardi et O'Hearn, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

24.- L'article 195 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif à l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle nord-est des rues Saint-Patrick et Bridge, et pour l'élargissement de la rue Bridge, à l'ouest de la rue Wellington, et de voter un crédit de \$ 39,665 à cette fin.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loïselle, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy,

(Pour rapport 114114 voir page 321 volume 49 des rapports)

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 SEP 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 18 OCT 1956

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

21.- Article 192 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

22.- Article 193 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

23.- Article 194 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Tozzi, Labelle,
Clouette, Gagliardi and O'Hearn, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

24.- Article 195 of the order of the day being read to consider the report of the Executive Committee to ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to establish a cut corner at the north-east corner of Saint Patrick and Bridge Streets, and to widen Bridge Street, west of Wellington Street, and to vote a credit of \$39,665.00 for such purpose.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loïselle,
O'Flaherty, Burrows, Hanley and Healy,

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Hanley,
Appuyé par les conseillers O'Flaherty, Healy, Crompt,
Loiselle,

Que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Après certaines remarques, du consentement unanime du Conseil, ladite motion est retirée.

Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est soumise et lue:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Hanson, Croteau et
E. Hamelin, il est

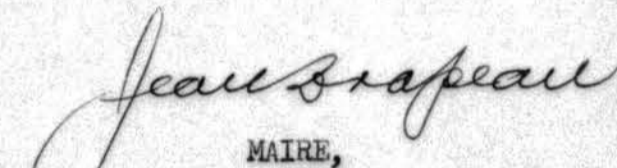
RESOLU:- que les membres de ce Conseil ont appris avec regret le décès de madame J.-Emile Dozois, mère de leur estimé collègue, le conseiller Paul Dozois;

QU'ils désirent offrir à monsieur Dozois ainsi qu'aux autres membres de la famille de la regrettée défunte l'expression de leurs condoléances les plus sincères dans ce deuil cruel qui vient de les frapper.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre Des Marais,

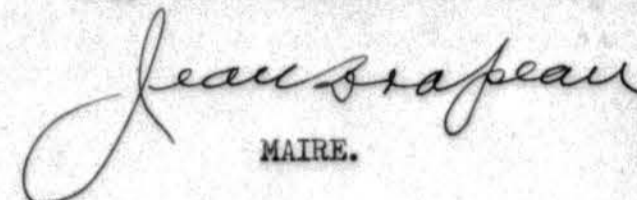
Ce Conseil s'ajourne jusqu'au MERCREDI, le 5 septembre 1956, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

MAIRE,

(Approuvé conformément à la loi)



MAIRE.

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Hanley,
Seconded by Councillors O'Flaherty, Healy,
Crompt, Loiselle,

That said report be referred back to the Executive Committee for further study.

After certain remarks, with the unanimous consent of Council, said motion was withdrawn.

By unanimous consent of Council, the following motion is submitted and read:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Hanson, Croteau and
E. Hamelin, it was

RESOLVED:- that the members of this Council have learned with regret of the death of Mrs J.-Emile Dozois, mother of their esteemed colleague, Councillor Paul Dozois;

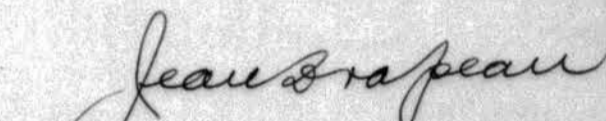
that they wish to express to Mr. Dozois as well as to the other members of the family of the deceased their heartfelt sympathy in this hour of bereavement.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

That this Council adjourn until WEDNESDAY, September 5th 1956, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

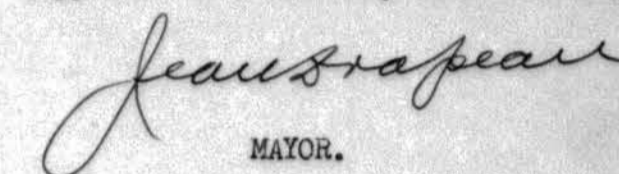


CITY CLERK.



MAYOR

(Approved in conformity with the law)



MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue MERCREDI, le 5 septembre
1956 à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Delisle, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Aronoff, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin et David.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 195 de l'ordre du jour laissée en suspens à la séance ajournée du Conseil tenue le 4 septembre courant.

Du consentement unanime du Conseil, l'étude de cet article est de nouveau différée.

Du consentement unanime, le Conseil procède à l'étude des articles 221, 228 à 231 inclusivement de l'ordre du jour.

2.- L'article 221 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 100272-51 voir page 326 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller David, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 OCT 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare ledit rapport adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

3.- L'article 228 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1057 voir page 330 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette et O'Hearn, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 OCT 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

AJOURNED REGULAR MEETING

held on WEDNESDAY, September 5th
1956 at 3 o'clock in the
afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;
Councillors Seigler, . . .

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed the study of article 195 of the order of the day which had been left in abeyance at the adjourned Council meeting held on September 4th instant.

By unanimous consent of Council, the study of this article was again deferred.

By unanimous consent, Council proceeded with the study of articles 221, 228 to 231 inclusively of the order of the day.

2.- Article 221 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor David, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

3.- Article 228 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette and O'Hearn, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26 SEP 1956

RESOLU:-

4.- L'article 229 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-1869 voir page 330 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Flynn et Brown,
il est

que ledit rapport soit adopté.

5.- L'article 230 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1058 voir page 331 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Burrows, Hanley
et Healy, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 3 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

6.- L'article 231 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif à l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure pour l'effacement des lignes homologuées sur la rue Edgehill, entre la rue Dorchester et la rue des Seigneurs.

(Pour rapport 114113 voir page 331 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller David,

que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Seigler,
Appuyé par les conseillers Hanley, J.-O. Asselin
et Burrows,

que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Delisle, Kolber, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Drapeau, Croteau, Dozois, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, Coulet, Brisebois, Loisel, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Sullivan, Boire, Aronoff, Labelle, Poitras, Bonnier, Hayes, Campeau, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Outerbridge et Péloquin. (64)

CONTRE: Les conseillers Pierre Des Marais, Lévesque, English, Hanson, Vezeau, A. Dupuis, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Meunier, Angers, Letellier de St-Just, Boissonnault et David. (17)

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

4.- Article 229 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Flynn and Brown,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

5.- Article 230 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Burrows, Hanley,
and Healy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 3 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

6.- Article 231 of the order of the day being read to consider a report from the Executive Committee to instruct the City Attorneys to make the procedure to erase homologated lines on Edgehill Street, between Dorchester Street and des Seigneurs Street.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor David,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Seigler,
Seconded by Councillors Hanley, J.-O. Asselin,
and Burrows,

That said report be referred back to the Executive Committee for further study.

Said motion being put, Council divided as follow:

YEAS: Councillors Seigler, . . . (64)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . . (17)

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

Ainsi, ladite motion à l'effet de retourner le rapport au Comité exécutif pour plus ample étude est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

7.- L'article 196 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114251 voir page 312 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Lauriault, Sauvé
et Lépine, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 18 OCT 1956

8.- L'article 197 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114237 voir page 313 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Sigouin,
Croteau et Lanciault, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

9.- L'article 198 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114238 voir page 313 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore, Sigouin,
Croteau et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de l'article 195 de l'ordre du jour, laissée en suspens à une phase antérieure de la présente séance.

10.- L'article 195 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114114 voir page 312 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loïselle, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy,

Que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 10 OCT 1956

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

Thus, said motion in order to refer back the report to the Executive Committee for further study was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

7.- Article 196 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Sauvé
and Lépine, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

8.- Article 197 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Moore, Sigouin,
Croteau and Lanciault, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

9.- Article 198 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Sigouin,
Croteau and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

By unanimous consent, Council resumed the study of article 195 of the order of the day, which had been left in abeyance at a prior phase of this meeting.

10.- Article 195 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loïselle,
O'Flaherty, Hanley and Healy,

That said report be adopted.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Hanley,
Appuyé par le conseiller Burrows,

Que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Victor, Lafaille, Godin, Croteau, Lépine, Simoneau, Moore, Despatis, Brisebois, Loisel, Gagliardi, Bertrand, J.-P. Hamelin, Crompt, Aronoff, Bonnier, Angers et Marchand. (26)

CONTRE: Les conseillers J.-O. Asselin, Delisle, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais, Lauriault, Lortie, Drapeau, Dozois, Laverdure, Wagar, Vautelet, Lévesque, Vachon, Hudon, English, Goulet, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, L. Pigeon, E. Pigeon, Hanson, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Hayes, Montpetit, Meunier, Campeau, A. Tremblay, L. Tremblay, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin et David. (56)

Ainsi, ladite motion est rejetée.

La motion principale à l'effet d'adopter ledit rapport étant maintenant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Hanley, Burrows et Loisel dissidents)

Son Honneur le maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par le conseiller Hanson,

Que ce Conseil procède à l'étude de l'article 266 de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, les conseillers Pierre Des Marais et Hanson retirent leur motion.

11.- L'article 199 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114309 voir page 314 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Loisel, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

12.- L'article 200 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114427 voir page 315 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Kliger, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

And, a debate arising,

Moved by Councillor Hanley,
Seconded by Councillor Burrows,

That said report be referred back to the Executive Committee for further study.

Said motion being put, Council divided as follow:

YEAS: Councillors Seigler, . . . (26)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-O. Asselin, . . . (56)

Thus, said motion was rejected.

The main motion to adopt said report then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Hanley, Burrows and Loisel dissenting)

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That Council proceed to study article 266 of the order of the day.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, Councillors Pierre DesMarais and Hanson withdrew their motion.

11.- Article 199 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Loisel, O'Flaherty,
Burrows, Hanley and Healy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 200 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Kliger, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

12.- L'article 201 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114463 voir page 315 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier et Moisan, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

13.- L'article 202 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114462 voir page 316 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine et Vézeau,

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

14.- L'article 203 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114488 voir page 317 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Delisle et Pierre Des Marais,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

15.- L'article 204 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114579 voir page 317 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 201 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier and Moisan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

13.- Article 202 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine and Vezeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

14.- Article 203 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Delisle and Pierre DesMarais,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

15.- Article 204 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

MARDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 18 OCT 1956

RESOLU:-

16.- L'article 205 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114580 voir page 318 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

que ledit rapport soit adopté.

17.- L'article 206 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114581 voir page 318 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet, A. Dupuis,
et Sullivan, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

18.- L'article 207 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114582 voir page 319 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Crompt, Loisel, O'Flaherty,
Hanley et Healy, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

RESOLU:-

19.- L'article 208 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114627 voir page 319 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Leblanc, A. Desmarais,
Lévesque et Niding, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 10 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

20.- L'article 209 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114643 voir page 320 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, A. Dupuis, Vautelet
et Sullivan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

16.- Article 205 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

17.- Article 206 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet, A. Dupuis,
and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

18.- Article 207 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loisel,
O'Flaherty, Hanley and Healy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

19.- Article 208 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Leblanc, A. Desmarais,
Lévesque and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 10 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

20.- Article 209 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, A. Dupuis,
Vautelet and Sullivan,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Lauriault,
il est

RESOLU:- que l'étude de ce rapport soit différée.

21.- L'article 210 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114640 voir page 320 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis et Meunier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

22.- L'article 211 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114624 voir page 321 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Le conseiller Gagliardi dissident)

23.- L'article 212 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114234 voir page 322 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis et Meunier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

24.- L'article 213 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114628 voir page 322 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Delisle,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

18 OCT 1956

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,
it was

RESOLVED:- that the study of this report be deferred.

21.- Article 210 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

22.- Article 211 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau,
A. Tremblay, E. Hamelin, L. Tremblay
and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillor Gagliardi dissenting)

23.- Article 212 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

24.- Article 213 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Delisle,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

25.- L'article 214 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114629 volume 323 voir page 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

26.- L'article 215 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114639 voir page 323 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet, A. Dupuis
et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

27.- L'article 216 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114630 voir page 324 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

28.- L'article 217 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114637 voir page 324 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

29.- L'article 218 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114635 voir page 325 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

25.- Article 214 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

26.- Article 215 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

27.- Article 216 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

28.- Article 217 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

29.- Article 218 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

30.- L'article 219 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114641 voir page 325 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

31.- L'article 220 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Four rapport 114636 voir page 326 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

32.- L'article 222 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 109751-2 voir page 327 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

33.- L'article 223 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 106758-6 voir page 327 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

34.- L'article 224 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110933-1 voir page 328 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 SEP 1956

le 26 SEP 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 SEP 1956

Modifié 3 sept 57
JP 168 Vol 294
art 182

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956.

30.- Article 219 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

31.- Article 220 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

32.- Article 222 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

33.- Article 223 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

34.- Article 224 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26 SEP 1956

RESOLU:-

35.- L'article 225 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112194-1 voir page 328 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26 SEP 1956

RESOLU:-

36.- L'article 226 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110837-1 voir page 329 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

que ledit rapport soit adopté.

VP228 VOL 292

37.- L'article 227 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112039-1 voir page 329 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 18 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

38.- L'article 232 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114113 voir page 331 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

35.- Article 225 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

36.- Article 226 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

37.- Article 227 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the 18 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

38.- Article 232 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

39.- L'article 233 de l'ordre du jour étant lu pour prendre endélibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114498 voir page 331 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

40.- L'article 234 de l'ordre du jour étant lu pour prendre endélibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114500 voir page 332 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

41.- L'article 235 de l'ordre du jour étant lu pour prendre endélibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114638 voir page 332 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis et Meunier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

42.- L'article 236 de l'ordre du jour étant lu pour prendre endélibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1106596 voir page 333 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-O. Asselin, Flynn,
E.-T. Asselin et Brown,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 OCT 1956

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

39.- Article 233 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan,

That said report be adopted,

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

40.- Article 234 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

41.- Article 235 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members presents.

42.- Article 236 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin, Flynn,
E.-T. Asselin and Brown,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Gagliardi,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au JEUDI, le 6 septembre 1956, à
3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du
jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Longpré

Jean Zrapeau
MAIRE,

(Approuvé conformément à la loi)

Jean Zrapeau
MAIRE.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Gagliardi,

That this Council adjourn until THURSDAY, September 6th 1956,
at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order
of the day.

C. Longpré
CITY CLERK.

Jean Zrapeau
MAYOR

(Approved in conformity with the law)

Jean Zrapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue JEUDI, le 6 septembre 1956
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au
fauteuil;

Les conseillers Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty,
Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais,
Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Murphy,
Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon,
Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin,
Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire,
Mack, Lessard, Vézeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, A. Dupuis, Boire,
Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Ouimet, A. Desmarais, Niding, Poitras,
Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Campeau, Angers, A. Tremblay,
L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just,
Outerbridge, Boissonnault, Pélouquin et David.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 237 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1093 voir page 333 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

2.- L'article 238 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114150-2 voir page 334 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

3.- L'article 239 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114151-2 voir page 334 volume 49 des rapports)

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 5 OCT 1956

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 5 OCT 1956

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 5 OCT 1956

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on THURSDAY, September 6th
1956 at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;

Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Article 237 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED: accordingly.

2.- Article 238 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

3.- Article 239 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

4.- L'article 240 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113538-voir page 335 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

5.- L'article 242 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110928-voir page 336 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

6.- L'article 243 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114576 voir page 334 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 6 rapports ci-dessus adoptés, la
majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les
2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 5 OCT 1956

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 5 OCT 1956

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

4.- Article 240 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED:- accordingly.

5.- Article 242 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED:- accordingly.

6.- Article 243 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the 6 above reports adopted, the
majority required to do so, according to article 21e of the charter, being
2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

7.- L'article 244 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114278-voir page 336 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Guimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Dozois,
Appuyé par le conseiller Lafaille,

Que ledit rapport soit modifié en y ajoutant après le mot "Pine" les mots suivants:

"pourvu que ledit projet ait été approuvé préalablement par le service d'urbanisme et la Commission d'Urbanisme"

Et, un nouveau débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, l'étude de ce rapport est différée.

8.- L'article 245 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114575 voir page 336 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, l'étude de ce rapport est différée.

9.- L'article 246 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114432 voir page 336 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2336 voir page 395 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson, Dozois,
E. Hamelin, Croteau, E. Pigeon, Letellier de St-Just,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson, Dozois,
E. Hamelin, Croteau, E. Pigeon et Letellier de
St-Just, il est

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

7.- Article 244 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Guimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Dozois,
Seconded by Councillor Lafaille,

That said report be amended by adding therein after the word "Pine" the following words:

"provided that said draft shall have been approved previously by the City Planning Department and the City Planning Commission"

And, further debate arising, by unanimous consent of Council, the study of this report was deferred.

8.- Article 245 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, the study of this report was deferred.

9.- Article 246 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson, Dozois,
E. Hamelin, Croteau, E. Pigeon, Letellier de
St-Just, it est

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson, Dozois,
E. Hamelin, Croteau, E. Pigeon et Letellier de
St-Just, it was

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

10.- L'article 247 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 129 concernant les abattoirs, tel que modifié.

(Pour rapport 113679-1 voir page 337 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Quimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu,

Sur la proposition du conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau et Quimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

11.- L'article 248 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114519 voir page 337 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2339 voir page 395 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmatives votes.

10.- Article 247 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Quimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau and Quimet, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

11.- Article 248 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmatives votes.

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

12.- L'article 249 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1682 décrétant la création d'un service d'urbanisme, tel que modifié.

(pour rapport 114433 page 337 voir volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau, Ouimet et J.-O. Asselin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

13.- L'article 250 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114577 voir page 337 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2340 voir page 394 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare ledit règlement adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

14.- L'article 251 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

12.- Article 249 of the order of the day being read to consider a report from the Executive Committee submitting a draft by-law to amend By-law No. 1682 ordaining the creation of a City Planning Department, as amended.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising,

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau, Ouimet and J.-O. Asselin, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

13.- Article 250 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

14.- Article 251 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Pierre
Des Marais,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Proposé par le conseiller Moore,
Appuyé par les conseillers Leblanc, Bonnier, Vachon,
A. Dupuis et O'Flaherty,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit amendé en y insérant, après l'article 1, l'article suivant:

"ARTICLE 2.- La section 1 du plan qui accompagne le règlement no 1920, telle que modifiée par les règlements nos 1940, 1987, 1996, 2026, 2046, 2070, 2075, 2082, 2121, 2149, 2166, 2198 et 2249, est de nouveau modifiée en y changeant de la classification "C1" à la classification "Commerce de la Classe II" la désignation du territoire entouré d'une ligne pointillé sur le plan no 98 joint au présent règlement."

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Campeau,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au VENDREDI, le 7 septembre courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. B. Longpré

Jean Brabeau
MAIRE,

(Approuvé conformément à la loi)

Jean Brabeau
MAIRE.

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceed with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Moved by Councillor Moore,
Seconded by Councillors Leblanc, Bonnier, Vachon,
A. Dupuis and O'Flaherty,

That the draft by-law now before Council be amended by inserting therein, after article 1, the following article:

"ARTICLE 2.- Section 1 of the plan which accompanies By-law No. 1920, as amended by By-laws Nos. 1940, 1987, 1996, 2026, 2046, 2070, 2075, 2082, 2121, 2149, 2166, 2198 and 2249, is further amended by changing thereon from classification "C1" to classification "Class II Commerce" the designation of the territory bounded by a dotted line on plan No. 98 annexed to the present by-law."

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Campeau,

That this Council adjourn until FRIDAY, September 7th 1956, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

C. B. Longpré
CITY CLERK.

Jean Brabeau
MAYOR,

(Approved in conformity with the law)

Jean Brabeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue VENDREDI, le 7 septembre
1956 à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vézeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, A. Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Quimet, A. Desmarais, Niding, Foitras, Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Oterbridge, Boissonnault et David.

Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est soumise et lue:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Croteau, E. Hamelin et Quimet, il est

RESOLU:- que les membres de ce Conseil ont appris avec regret le décès de madame Ephrem Laberge, mère de leur estimé collègue, le conseiller Louis Laberge;

Qu'ils désirent offrir au conseiller Laberge ainsi qu'aux autres membres de la famille de la regrettée défunte l'expression de leurs condoléances les plus sincères dans ce deuil cruel qui vient de les frapper.

Du consentement unanime du Conseil, il est

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que le traitement de monsieur Lucien Héту, directeur des services, soit porté à \$ 20,000.00 par année.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, ladite motion est retirée.

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que le traitement de monsieur Lucien Héту, directeur des services, soit porté à \$ 18,500.00 par année.

Et, un débat s'engageant,

Proposé en amendement par le conseiller Despatis,
Appuyé par le conseiller Moore,

Que le traitement de monsieur Lucien Héту, directeur des services, soit porté à \$ 20,000.00 par année.

Et, un autre débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Croteau, Lafaille, Lépine, Gagliardi et Sauvé dissidents - Le conseiller Hanley se déclare également dissident à la demande du directeur des services lui-même)

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on FRIDAY, September 7th
1956 at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;

Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of Council, the following motion was submitted and read:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Croteau, E. Hamelin and Quimet, it was

RESOLVED:- that the members of this Council have learned with regret of the death of Mrs. Ephrem Laberge, mother of their esteemed colleague, Councillor Louis Laberge.

That they wish to offer to Mr. Laberge as well as to the other members of the family of the deceased the expression of their heartfelt sympathy in this hour of bereavement.

By unanimous consent of Council, it was

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That the salary of Mr. Lucien Héту, Director of Departments, be increased to \$20,000.00 annually.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, said motion was withdrawn.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That the salary of Mr. Lucien Héту, Director of Departments, be increased to \$18,500.00 annually.

And, a debate arising,

Moved in amendment by Councillor Despatis,
Seconded by Councillor Moore,

That the salary of Mr. Lucien Héту, Director of Departments, be increased to \$20,000.00 annually.

And, a further debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Croteau, Lafaille, Lépine, Gagliardi and Sauvé dissenting - Councillor Hanley also declared himself dissenting at the request of the Director of Departments himself)

VENDREDI, le 7 SEPTEMBRE 1956

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 251 de l'ordre du jour laissée en suspens à la séance ajournée du Conseil tenue le 6 septembre courant.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Saulnier,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au LUNDI, le 10 septembre courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Langpré

Jean Brabeau
MAIRE,

(approuvé conformément à la loi)

Jean Brabeau
MAIRE.

FRIDAY, SEPTEMBER 7th 1956

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed the study of article 251 of the order of the day which had been left in abeyance at the ajourned Council meeting held on September 6th instant.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Saulnier,

That this Council adjourn until MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

C. Langpré
CITY CLERK.

Jean Brabeau
MAYOR

(Approved in conformity with the law)

Jean Brabeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue EUNDI, le 10 septembre 1956
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU, au fauteuil;

Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, McDougall, Leblanc, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Vachon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Vézeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Klinger, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Quimet, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Campeau, Angers, A. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge, Boissonnault et David.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Au début de la séance, le conseiller Lafaille, chef du Conseil, prend la parole et adresse, au nom des membres du Conseil, des félicitations au conseiller Marchand pour sa réélection à la présidence de l'association des débardeurs.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 251 de l'ordre du jour concernant le rapport suivant du Comité exécutif laissée en suspens à des phases antérieures de la présente séance:

(Pour rapport 114602 voir page 338 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2341 voir page 394 volume 49 des rapports)

L'article 1 du projet de règlement présentement devant le Conseil ayant été agréé, il est de nouveau,

Proposé par le conseiller Moore,
Appuyé par les conseillers Leblanc, Bonnier, Vachon,
A. Dupuis et O'Flaherty,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit amendé en y insérant, après l'article 1, l'article suivant:

"ARTICLE 2.- La section 1 du plan qui accompagne le règlement no 1920, telle que modifiée par les règlements nos 1940, 1987, 1996, 2026, 2046, 2070, 2075, 2082, 2121, 2149, 2166, 2198 et 2249, est de nouveau modifiée en y changeant de la classification "CI" à la classification "Commerce de la Classe II" la désignation du territoire entouré d'une ligne pointillée sur le plan no 98 joint au présent règlement."

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

FOUR: Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Delisle, McDougall, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Vachon, Despatis, Goulet, Brisebois, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Crompt, Brown, Desjardins, Boire, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Angers, A. Tremblay, Marchand, Lanciault et Outerbridge. (45)

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on MONDAY, September 10th 1956
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor JEAN DRAPEAU, in the chair:

Councillors Seigler, . . .

(for names, see opposite page)

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

At the opening of the meeting, Councillor Lafaille, Leader of Council, stood and addressed, on behalf of the members of Council, congratulations to Councillor Marchand on his reelection to the presidency of the Longshoremen's Association.

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed the study of article 251 of the order of the day concerning the following report from the Executive Committee which had been left in abeyance at prior stages of the present meeting.

Article 1 of the draft by-law now before Council having been agreed to, it was again,

Moved by Councillor Moore,
Seconded by Councillors Leblanc, Bonnier,
Vachon, A. Dupuis and O'Flaherty,

That the draft by-law now before Council be amended by inserting therein, after article 1, the following article:

"ARTICLE 2.- Section 1 of the plan which accompanies By-law No. 1920, as amended by By-laws Nos. 1940, 1987, 1996, 2026, 2046, 2070, 2075, 2082, 2121, 2149, 2166, 2198 and 2249, is further amended by changing thereon from classification "CI" to classification "Class II Commerce" the designation of the territory bounded by a dotted line on plan No. 98 annexed to the present by-law."

And, a debate arising and said amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Seigler, . . .

(for names, see opposite page)

LUNDI, le 10 SEPTEMBRE 1956

CONTRE: Les conseillers Pierre Des Marais, Drapeau, Lévesque, English, Hanson, Millen, Flynn, Sullivan, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Guilbeault, Hayes, Montpetit, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boissonnault et David. (21)

Ainsi, ledit amendement est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 maintenant les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel que modifié, soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de l'article 7 de l'ordre du jour laissée en suspens à une phase antérieure de la présente séance.

2.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 111300- voir page 338 volume 49 des rapports)

133
Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare ledit rapport adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

3.- L'article 252 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114429-1 voir page 338 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2342 voir page 393 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais,
Guilbeault, Bonnier, Godin et E. Pigeon,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et les articles 1 à 9 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . .

(for names, see opposite page)

Thus, said amendment was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 and 8 now articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 and 9 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

By unanimous consent, Council resumed the study of article 7 of the order of the day left in abeyance at a previous stage of the present meeting.

2.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

3.- Article 252 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Guilbeault,
Bonnier, Godin and E. Pigeon, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and articles 1 to 9 being read, they were agreed to.

LUNDI, le 10 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Guilbeault,
Bonnier, Godin et E. Pigeon, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

4.- L'article 253 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114605 voir page 338 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2343 voir page 393 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

5.- L'article 254 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113717-3 voir page 338 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2344 voir page 393 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette, Gagliardi et O'Hearn, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette, Gagliardi et O'Hearn, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Le conseiller Lafaille dissident)

Son Honneur le maire déclare les 3 règlements ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

6.- L'article 255 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Guilbeault,
Bonnier, Godin and E. Pigeon, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

4.- Article 253 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

5.- Article 254 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette, Gagliardi and O'Hearn, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette, Gagliardi and O'Hearn, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted. (Councillor Lafaille dissenting)

His Worship the Mayor declared the 3 above by-laws adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members presents, but at least 34 affirmative votes.

6.- Article 255 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MONDAY, LE 10 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Despatis,
Appuyé par le conseiller Vachon,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour étudier ledit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, les conseillers Despatis et Vachon retirent leur motion.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Lauriault, il est

RESOLU:- que l'étude de ce rapport soit différée.

7.- Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de l'article 252 de l'ordre du jour soumettant un projet de règlement à l'effet de permettre à la Banque Royale du Canada et à Globe Realty Corporation Limited de construire et maintenir une passerelle au-dessus de la rue Dollard, adopté par ce Conseil à une phase antérieure de la présente séance.

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyé par les conseillers Hanson, Dozois, Croteau
et Ouimet,

Que ledit projet de règlement soit modifié en remplaçant l'article 9 par l'article suivant:

"ARTICLE 9.- Un acte notarié incorporant toutes les conditions mentionnées dans l'article précédent sera passé entre la Cité et la Banque Royale du Canada et Globe Realty Corporation Limited, mais les privilèges octroyés par cet acte notarié et par le présent règlement seront sans effet tant que lesdits acte et règlement n'auront pas été ratifiés par la Législature de la province de Québec, et l'acte notarié ne sera pas enregistré avant cette ratification.

La Banque Royale du Canada et Globe Realty Corporation Limited paieront le coût de l'acte notarié, d'une copie de cet acte pour la Cité ainsi que le coût du certificat d'enregistrement."

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence.

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyé par les conseillers Hanson, Dozois, Croteau
et Ouimet,

Que ledit projet de règlement soit de nouveau modifié en y ajoutant, après l'article 9 ci-dessus mentionné, l'article suivant:

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising.

Moved by Councillor Despatis,
Seconded by Councillor Vachon,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to study said draft by-law.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, Councillors Despatis and Vachon withdrew their motion.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault, it was

RESOLVED:- that the study of this report be deferred.

7.- By unanimous consent, Council resumed the study of article 252 of the order of the day submitting a draft by-law to allow the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited to erect and maintain a foot-bridge over Dollard Street, adopted by this Council at a previous stage of this meeting.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, Croteau
and Ouimet,

That said draft by-law be amended by replacing article 9 by the following article:

"ARTICLE 9.- A notarial deed incorporating all the conditions mentioned in the preceding article shall be signed by the City and the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited, but the privileges granted by this notarial deed and by this by-law shall be without effect so long as the said deed and by-law have not been ratified by the Legislature of the Province of Québec nor shall the notarial deed be registered before such ratification.

The Royal Bank of Canada and the Globe Realty Corporation Limited shall pay the cost of the notarial deed, of one copy for the City and also the cost of the registration certificate."

And, a debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, Croteau
and Ouimet,

That said draft by-law be further amended by adding thereto, after article 9 above mentioned, the following article:

LUNDI, le 10 SEPTEMBRE 1956

"ARTICLE 10.- La Cité, ou la Banque Royale du Canada, ou Globe Realty Corporation Limited, s'adressera à la Législature de la province de Québec afin de faire ratifier et confirmer l'acte notarié et le présent règlement. Tous les frais encourus en rapport avec cette demande seront assumés par la Banque Royale du Canada et Globe Realty Corporation Limited."

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Guilbeault,
Bonnier, Godin et E. Pigeon, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel que modifié, soit maintenant adopté.

8.- L'article 256 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2
(Pour rapport 111382 voir page 338 volume 49 des rapports
(Pour règlement 2345 voir page 393 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 règlements ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

9.- L'article 257 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, l'étude en est différée.

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956.

"ARTICLE 10.- The City or the Royal Bank of Canada or the Globe Realty Corporation Limited shall apply to the Legislature of the Province of Québec in order to have the notarial deed and this by-law ratified and confirmed. All costs incurred in connection with this application shall be assumed by the Royal Bank of Canada and the Globe Realty Corporation Limited.

And, a debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

On Motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Guilbeault,
Bonnier, Godin and E. Pigeon, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, now be adopted.

8.- Article 256 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the 2 above by-laws adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

9.- Article 257 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, by unanimous consent of Council, consideration was thereof deferred.

LUNDI, le 10 SEPTEMBRE 1956

10.- L'article 258 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif :

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Despatis, Aronoff
et Gagliardi,

Que ledit projet de règlement soit modifié en y insérant, après l'article 1, l'article suivant :

"ARTICLE 1a.- L'article 13 du règlement no 2001 est modifié en y retranchant le troisième alinéa."

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, l'étude en est différée.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Campeau,

Que la présente séance du Conseil soit suspendue jusqu'à 8 heures 15, soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Proposé en amendement par le
conseiller Gagliardi,
Appuyé par le conseiller E. Hamelin,

Que ce Conseil s'ajourne jusqu'au mardi, le 11 septembre courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit :

POUR: Les conseillers Seigler, Filion, Healy, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Leblanc, Godin, Croteau, E.-T. Asselin, Gagliardi, Bertrand, Mack, Lessard, Millen, Flynn, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Ouimet, A. Desmarais, Poitras, Hayes, Montpetit et A. Tremblay. (27)

CONTRE: Les conseillers E. Hamelin, Delisle, McDougall, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Drapeau, Dozois, Murphy, Lépine, Vautelet, Lévesque, Vachon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Hamilton, E. Pigeon, Hanson, J.-P. Hamelin, Vézeau, Crompt, Desjardins, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Clouette, O'Hearn, Niding, Guilbeault, Bonnier, Campeau, Angers, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge et Boissonnault. (41)

Ainsi, ledit amendement est rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée et le Conseil suspend alors sa séance jusqu'à 8 heures 15, du soir, ce jour.

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956

10.- Article 258 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Despatis, Aronoff
and Gagliardi,

That said draft by-law be amended by inserting, after article 1, the following article:

"ARTICLE 1a.- Article 13 of by-law No. 2001 is amended by striking the third paragraph."

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, consideration was thereof deferred.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Campeau,

That the present Council meeting be suspended until 8:15 o'clock p.m., this day, to continue the study of the order of the day.

Moved in amendment by Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor E. Hamelin,

That this Council adjourn until Tuesday, September 11th instant, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

Said amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Seigler,

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors E. Hamelin, . . .

Thus, said amendment was rejected.

The main motion being put, it was adopted and Council then suspended its meeting until 8:15 p.m., this day.